Contrat de Ville 2015-2020

Contrat de Ville 2015-2020

Partie I

CONVENTION CADRE

Barre C du plateau de Guinette

Croix de Vernailles

… orienter et accompagner

Informer, former …

TABLE DES MATIÈRES

EN PRÉAMBULE ---------- 1

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ---------- 4

1) Un chef de projet soutenu par une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. ---------- 4
2) Les habitants au cœur du processus décisionnel ---------- 4
3) Arborescence du pilotage du Contrat de Ville 2014 - 2020 ---------- 5
4) Architecture des services œuvrant au Contrat de Ville ---------- 6
5) Un centre social dans chaque quartier prioritaire ---------- 6
6) Des conseils de quartiers à faire évoluer en conseil de citoyens ---------- 8
7) Réunions de quartiers spécifiques aux grands projets et aux aménagements ---------- 8
8) La définition du quartier vécu ---------- 8

I. Construire les mutations urbaines de la Ville de demain ---------- 10

A. Finir le programme PRU I : L'opération de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel ---------- 12

1) La reconstitution de l'offre et la mixité urbaine et sociale ---------- 12
2) Le relogement et la GUSP ---------- 13
3) L'Équipement périscolaire polyvalent à vocation sportive ---------- 17
1) Démolition/reconstruction/résidentialisation à Guinette ---------- 19
2) La Croix de Vernailles : désenclaver, reconstruire ---------- 20

B. Habitat et cadre de vie ---------- 23

1) Les problématiques de l'habitat étampois ---------- 23

I. a) L'habitat indigne ---------- 23
II. b) Les impayés de loyers ---------- 23
III. c) Les OPAH ---------- 23

2) La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ---------- 24

II. La cohésion sociale par l'accès au droit … ---------- 26

A. À la mobilité ---------- 26

1) Stationnement / PSR ---------- 27
2) Optimisation du réseau de desserte urbaine ---------- 27

B. À la sécurité ---------- 28

1) La Sécurité routière ---------- 28
2) La Vidéo protection ---------- 28
3) Participation citoyenne ---------- 29
4) TIG et réparation pénale ---------- 29
5) Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) ---------- 29
6) La procédure de rappel à l'ordre ---------- 30
7) La lutte contre les violences faites aux femmes ---------- 30
8) La médiation allie prévention de la délinquance et accompagnement social. ---------- 30

C. À la santé ----------31

1) Lutte contre les addictions : Le partenariat avec Oppelia ---------- 31

2) Le Pass'Santé ---------- 32

3) Prévention et promotion de la santé sur le territoire ---------- 33

4) La spécificité de la santé mentale et du bien-être psychique ---------- 34

D. À la justice----------35

E. À l'éducation par une dynamique de réseau au service d'une prise en charge personnalisée. ----------36

1) Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est le principal dispositif de la politique de la ville permettant de rétablir l'égalité des chances. ---------- 36

IV. a) Éléments de contexte ----------36

V. b) Le repérage précoce des situations représente un objectif opérationnel. ----------37

VI. c) Le partenariat est imparfait. Il doit s'enrichir et s'organiser. ----------37

2) Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) ---------- 38

3) Une dynamique sportive à encourager ---------- 38

VII. a) L'engagement de la ville d'Étampes ----------38

VIII. b) Les partenaires associés ----------39

4) La démarche de droit commun pour favoriser l'accès à la culture ---------- 39

IX. a) Une démarche complémentaire et spécifique aux quartiers prioritaires. ----------40

III. Renforcer les liens entre le monde économique, les lieux de formation et les demandeurs d'emploi ----------42

A. Éléments de contexte ----------42

B. L'emploi et insertion----------42

1) Les engagements de Pôle emploi ---------- 42

X. a) Mobiliser la politique de l'emploi en faveurs des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit ----------42

XI. b) Repérage et orientation des jeunes ----------43

2) La charte « entreprises et quartiers » ---------- 43

3) Clauses sociales dans les marchés publics ---------- 44

XII. a) Clauses d'insertion ANRU ----------44

4) Un partenaire de choix à travers le pôle d'économie solidaire ---------- 45

5) ID Logistics ---------- 45

6) Les emplois aidés CAE CUI ---------- 46

7) Les actions-emploi conduites en partenariat par le BIJ ---------- 47

8) Les engagements de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Essonne (CMA). ------- 48

9) Les engagements de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne ---------- 48

C. EXportation d'un savoir-faire dans un Sud-Essonne en difficulté. ----------49

1) Des liens à construire aux fins de partage d'expérience entre le collège de Guinette et le collège « Hubert ROBERT » de Méréville ---------- 49

2) Ouverture d'une nouvelle antenne de la Mission Locale Sud-Essonne sur le territoire de Méréville ---------- 49

D. Favoriser le lien entre les établissements scolaires professionnels et les

entreprises du bassin de vie. ----------50

1) Penser la formation et mise en réseau à l'échelle du bassin de vie---------- 50
2) Ouverture d'un troisième cycle à Étampes ---------- 50
3) Le cœur de ville et le marché aux comestibles---------- 50
4) L'atout tourisme d'un pays d'art et d'histoire ---------- 50

E. Les zones d'activités, moteurs du développement----------52

1) Les Hauts Vallons ---------- 52
2) ZAC du Bois Bourdon ---------- 52
3) Déviation (PPP : conseil communautaire déc. 2013) ---------- 53

F. Le Conseil départemental partenaire du territoire de par ses compétences et au regard des délibérations idoines. ----------53

G. La région Ile de France partenaire pour le développement économique du territoire ----------54

H. L'intervention de la Caisse des Dépôts ----------55

1) En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :---------- 55
2) En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera : ---------- 55
3) En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées. ---------- 56

EN PRÉAMBULE

Étampes, Ville située aux limites de la Région Ile de France, est engagée depuis 2000, année de signature du premier Contrat de ville, dans une logique de requalification urbaine intensive et de restructuration de ses espaces publics aux fins de réduire les inégalités sociales au sein de son territoire.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a poursuivi ces objectifs stratégiques en leur conférant une dimension opérationnelle forte et en inscrivant la commune et ses quartiers prioritaires, notamment dans le cadre du plan de relance, dans une logique de développement accru et d'accompagnement social et éducatif conséquent.

Forte de quinze années d'investissement en politique de la ville et d'une action publique efficiente, la ville d'Étampes a toujours eu la volonté de fonder son action sur deux principes complémentaires :

- l'urbain est au service de l'Humain et dans ce sens, la réalité physique de la Ville doit émerger d'une vision prospective répondant à l'évolution des besoins des habitants et non l'inverse ;
- la politique de la ville engendre une dynamique de territoire qui sert le droit commun, lequel, tirant partie d'une logique d'égalité des chances, se met au service d'un projet de territoire qui inclut les quartiers prioritaires plutôt qu'ils ne les relèguent dans une gestion spécifique et stigmatisante. Ce second principe s'est concrétisé dans le mode de gouvernance choisi par la commune dans la mesure où la politique de la ville et les services de droit commun sont pilotés par une seule et même entité administrative.

Commune de 25 000 habitants, Étampes constitue le pôle urbain de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne, à forte dominante rurale, composée de 38 communes et de 52 000 habitants. Les compétences exercées par la CCESE, petite enfance, enfance, culture, développement économique..., traversent les questions d'égalités des chances et de structuration du territoire communal et plus particulièrement des quartiers prioritaires éligibles au titre du contrat de ville de deuxième génération.

De fait, la convention cadre du Contrat de ville d'Étampes 2015-2020, se veut la description de sa programmation compte/tenu des actions portées depuis 15 années, de leurs effets sur la réalité urbaine et sociale de ses territoires prioritaires et des objectifs à poursuivre. Il s'agira également de pouvoir indiquer dans quelle mesure, de quelle manière et avec quels moyens, il conviendra de conduire l'action publique pour les 6 années à venir au regard des prérogatives de tous les acteurs concernés.

En conséquence, le document présente les objectifs stratégiques en trois piliers:

I Construire les mutations urbaines de demain

II La cohésion sociale

III Renforcer les liens entre le monde économique, les lieux de formation et les demandeurs d'emploi

Il est à préciser que chacune des parties traitées permet de faire une présentation exhaustive des orientations portées par la Communauté de Communes de l'Etampois sud-Essonne et ville d'Étampes et mais que néanmoins, chaque thématique renvoie de façon légitime et cohérente à des problématiques en lien avec les autres thématiques.

À titre d'exemple, il est aisé de comprendre que « les grands projets » traités dans la première partie du document, impactent inévitablement la logique de l'emploi et de l'insertion professionnelle présentées dans la dernière partie. Il s'agira par conséquent, au-delà de la contrainte de l'écrit, d'appréhender la cohérence des actions entre elles.

Enfin, la convention cadre précise également la gouvernance choisie pour porter la politique de la Ville sur son territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires financiers et/ou opérationnels concernés. À cette occasion, il sera également indiqué la dynamique de concertation mise en place permettant d'associer les habitants à l'ensemble des projets.

La sécularisation est dès l'époque médiévale engagée en France pour faire prévaloir le pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. Ce mouvement aux racines diverses a pris corps avec la philosophie des Lumières. La révolution française va accentuer la tendance avec la confiscation des biens nationaux jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État dont nous célèbrerons ce 9 décembre prochain les 110 ans.

Ce qui semblait acquis depuis des décennies et faisait de notre pays un havre abrité des déchirements religieux se trouve bousculé par le multiculturalisme de notre société. La situation nouvelle a déjà conduit les pouvoirs publics à des adaptations réglementaires telles qu'à l'école, interdisant le prosélytisme, ou dans l'espace public, imposant le visage découvert. D'autres adaptations ont été conduites hors textes réglementaires notamment sur les repas servis en collectivité. La place prise par ces questions dans le débat public suscite des crispations, des revendications voire des pratiques de fait qui peuvent conduire à des exaspérations néfastes pour la recherche du vivre ensemble.

La ville d'Étampes attachée à ces questions a mené une politique de recrutement ouverte sur cette société nouvelle dans toutes ses composantes. Ce service public arc-en-ciel donne l'image à nos administrés d'une fonction publique représentative et prenant le contre-pied de ceux qui discriminent.

Ce qui peut être un atout pour notre collectivité doit cependant être consolidé et nous en avons conscience. Le risque existe d'un repli identitaire préjudiciable à la mixité sociale. Nos médiateurs, nos animateurs, nos éducateurs doivent être aidés dans leur fonction par des formations adaptées notamment celles mises régulièrement en œuvre par le Centre de ressources de la politique de la ville en Essonne. L'on retrouvera dans le programme d'action des fiches-action concrétisant cette intention.

Le principe d'égalité érigé au niveau de la devise de la République ne souffre pas d'un traitement adapté à une partie de la communauté. Il s'agira pour la collectivité d'adopter une veille qui ne soit ni laxiste au regard des principes républicains notamment le respect de la laïcité dans l'espace public et a fortiori de la part des agents en charge de ce service public, ni discriminant comme c'est déjà le cas actuellement.

L'affirmation de la charte de la laïcité à l'école1 et la réalisation de son équivalent pour les services publics doit être portée par tous les signataires de ce présent contrat de ville, et pourrait même, comme les principes relatifs à la déontologie, trouver une déclinaison propre à certains secteurs ou certaines situations particulières à l'instar du « guide à l'usage des professionnels » édité par la métropole de Grenoble.

Les 9 projets présentés dans le cadre de l'appel à projets 2015 par les services communaux ainsi que la Compagnie des Châtaigniers et Horizons ont tous décliné en quoi leur projet répondait à la promotion de la citoyenneté et du vivre ensemble.

---

[1] *Page 11 du rapport annuel de l'observatoire de la laïcité 2013-2014*

Le respect de l'ordre public, les discriminations, les problèmes d'intégration, les dérives sectaires, les pressions communautaristes, la ségrégation sociale, sont autant de thématiques abordés dans cette convention cadre qui ne relèvent pas proprement dit de la laïcité. Même s'il est établit que la situation de crise économique accentue ces problématiques.

Le contrat de ville est, par conséquent, en soi, une réponse adaptée au territoire étampois et concourt par ses différentes entrées à affirmer les pratiques citoyennes et faciliter le vivre ensemble dans nos quartiers ainsi qu'à l'échelle du « quartier vécu ».

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale fait de la gouvernance dans ses articles 6 et 7 un enjeu transversal aux diverses thématiques devant associer les habitants dans chacune de ses instances de pilotage.

Ce canevas fort de la loi se traduira à Étampes par l'organisation suivante.

1) Un chef de projet soutenu par une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Fort de l'expérience locale, un chef de projet placé à la tête de l'administration communale coordonnera les services acteurs du contrat de ville, fédèrera les partenaires associatifs ou institutionnels, sera le garant de la tenue de l'échéancier et de l'inscription au budget des moyens financiers et matériels consécutifs aux engagements contractuels pris par la commune, assurera le suivi et l'évaluation en continu des actions et à mi-parcours des objectifs poursuivis.

2) Les habitants au cœur du processus décisionnel

L'exigence d'associer directement les habitants à parité et dans chacune des instances de pilotage se traduira se la façon suivante :

Conformément au « ***cadre de référence*** » édité par le Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le collège « habitants » du conseil citoyen comprendra « ***en grande majorité*** » des habitants tirés au sort à partir de plusieurs sources existantes (listes électorales et fichiers des organismes HLM, **sous réserve que la législation le permette**) « ***et pour partie****, à partir d'une liste composée de volontaires identifiés suite à un appel à candidature largement diffusé* ».

Quant au « collège associations et acteurs locaux », ses représentants pourront être identifiés « à l'issue d'un appel à candidature largement diffusé » « si le nombre excède la part réservé à ce collège au sein du conseil citoyen, il peut être procédé à un tirage au sort ».

« Le tirage au sort devra permettre de retenir un nombre important d'habitants intégrant une liste complémentaire en cas de défection. Il devra respecter une égale représentation d'homme et de femmes. Ce tirage au sort sera effectué sous la responsabilité conjointe des partenaires du contrat ».
« Le préfet prendra un arrêté fixant la composition du conseil citoyen ».

Deux représentants de chaque conseil de citoyens, désignés en leur sein, intègreront le comité de pilotage composé d'Élus municipaux et intercommunaux, du représentant de l'État, d'un représentant des bailleurs présents sur les quartiers prioritaires. Le rôle du comité de pilotage sera de valider la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, de procéder aux ajustements, de veiller à ce que cette gouvernance ainsi organisée soit effective.

Préfigurant ces conseils-citoyens la participation citoyenne s'exprime déjà dans les 7 conseils de quartiers existants et dont l'activité est facilitée par un personnel administratif dédié alors que la strate démographique de la ville d'Étampes ne l'imposait nullement.

Par ailleurs, le chef de projet pourra s'appuyer sur un comité technique composé à sa discrétion, de chefs de service, de chargés de mission ainsi que de représentants des associations et des institutions engagées ou pressenties dans des actions.

Dans les domaines spécifiques de la prévention de la délinquance et de la réussite éducative coexisteront les organes décisionnels propres à la caisse des écoles et au CLSPD puis à sa forme intercommunale.

Enfin, une maison de projet, au cœur du bâtiment C, accueillera des permanences, des réunions d'information, des maquettes évolutives. Cet appartement actuellement occupé par la mission Développement durable au C 801 fait partie des barres ayant vocation à être démolies.

3) Arborescence du pilotage du Contrat de Ville 2014 - 2020

Le Contrat de ville a été présenté et validé par le Comité de pilotage réuni le 5 mai 2015

Délibération du Conseil municipal et du conseil communautaire (16 & 17 juin 2015)

Conseils-citoyens

- appels à candidature dans les quartiers
- récupération des listes d'habitants,
- tirages au sort des collèges « habitants » et « associations & acteurs locaux »
- Installation - règlement de fonctionnement (arrêté du Préfet)
- Désignation de 4 membres des 2 conseils-citoyens au Comité de pilotage

Conseil de maison

Sera mis en place dans le cadre du programme d'intérêt régional.

Comité de pilotage

- Élus municipaux et intercommunaux désignés
- DGS Ville & CCE SE
- Représentant de l'État, du département, de la Région et de la CAF
- Représentant des bailleurs sociaux
- Représentants de la justice, l'Éducation nationale, Pôle-emploi, l'ARS
- chef de projet et direct° de l'aménagement,
- Délégué(e) du Préfet

Chef de Projet

À pourvoir
en relation étroite avec la Déléguée du Préfet

Grands projets urbains & MOUS

Direction de l'aménagement

Directeurs des Centres sociaux
- Jean Carmet
- Camille Claudel
- Croix de Vernailles

Chefs des services
- Sports
- Vie associative
- BIJ
- Centres sociaux
- SAM
- Politique de la Ville
- Habitat indigne
- Réussite éducative
- Logement - Habitat

Comité technique
- Déléguée de l'État
- MOUS
- Représentant des associations et institutions investies.

Organes décisionnels propres

Réussite éducative
Conseil d'administration de la Caisse des écoles

CLSPD ⇨ CISPD

4) Architecture des services œuvrant au Contrat de Ville

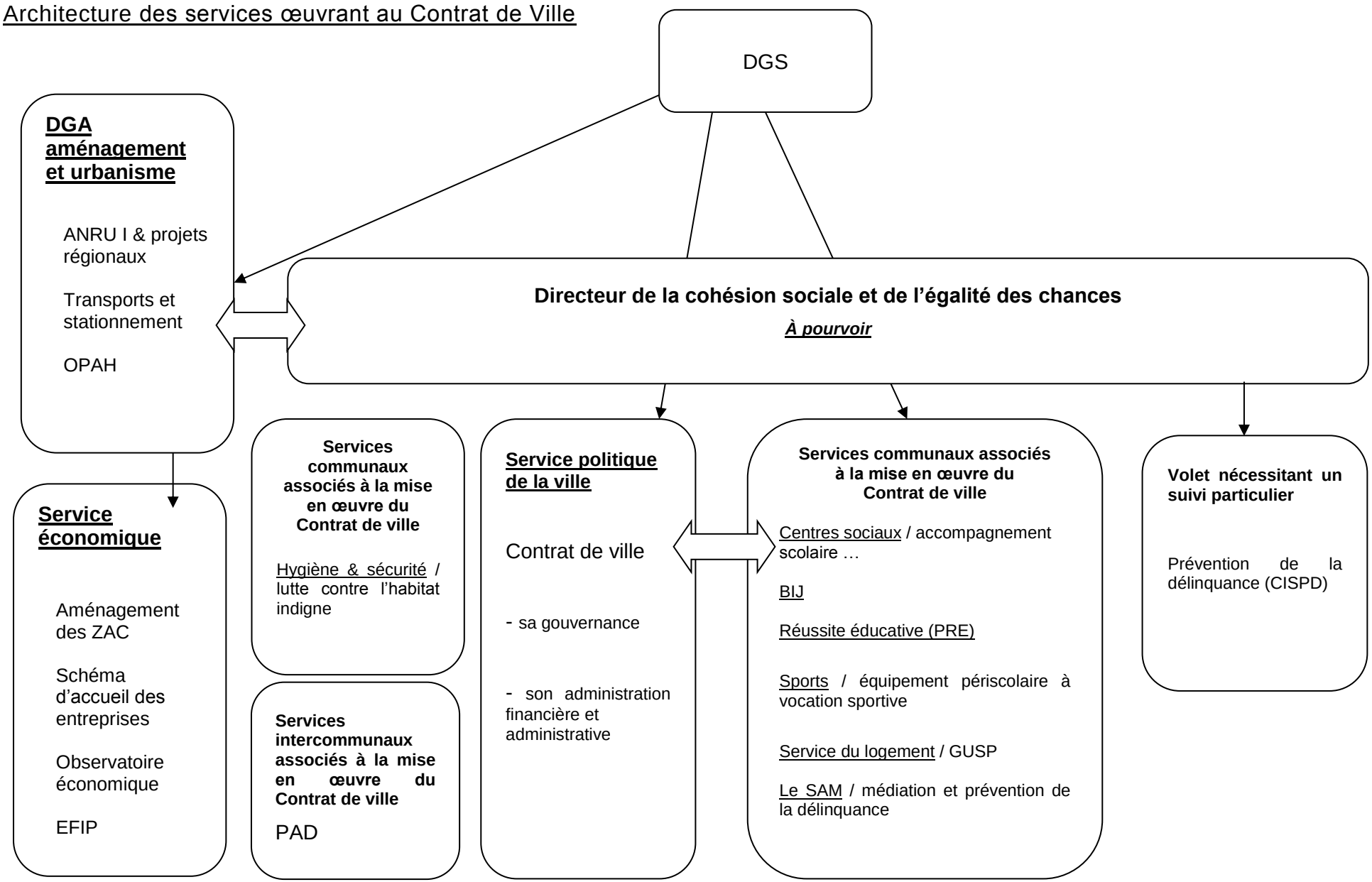

5) Un centre social dans chaque quartier prioritaire

Le rôle catalyseur de ce type de structure, justifie leur implantation au sein des quartiers et leur mise en réseau sur des dominantes d'activités propres.

Le retour sur expériences du développement puis de l'extension du Centre Social Jean Carmet sur le quartier de Guinette illustre la place primordiale de ce type de structure pour fédérer de multiples partenaires autour des enjeux de la cohésion sociale et de l'égalité des chances.

L'ouverture de l'espace Camille Claudel dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel conforte s'il en est besoin de la pertinence de cette démarche de création d'équipement social de proximité, tournant les quartiers prioritaires et ses habitants vers le reste de la Ville et participant dans ce sens activement à l'objectif de mixité sociale.

La volonté forte de la Ville à poursuivre cette même dynamique dans le quartier de la Croix de Vernailles s'inscrit comme une évidence.

Un partenariat déterminant de la CAF.

Deux de nos centres sociaux sont actuellement agréés par la CAF. Celui de la Croix de Vernailles jusqu'en décembre 2016 et celui de Jean Carmet jusqu'en décembre 2018. À ce titre, ces structures ont perçu en 2014, une avance de prestation en 2014 de 50 469,20 et un solde au titre des années antérieures de (2011,2012 et 2013) de 42 051,69 €.

L'agrément de Camille Claudel est en cours de finalisation. Cette reconnaissance pour cette structure neuve jouant un rôle fédérateur essentiel dans le quartier devrait accroître son rayonnement notamment sur les nouveaux logements en construction et s'inscrirait dans la cohérence de l'aide accordée à l'acquisition en VEFA par la CAF de 351 998 € en 2011.

Concernant les centres sociaux nous réaffirmons leur fonction d'animation de la vie sociale locale prenant en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants dans la perspective de développer le partenariat y compris associatif.

En l'occurrence dans le contexte local qui parfois peut s'avérer quelque peu difficile :

- tension entre communautés,
- prédominance du public jeune dans les espaces publics,
- enclavement géographique.

Les centres sociaux soutiennent :

- la mise en place d'animations collectives adaptées aux besoins du territoire ainsi que les initiatives des habitants dans ce domaine,
- le réinvestissement des espaces publics par les familles,
- les actions intergénérationnelles.

Dans cette perspective, les conseils citoyens, compte tenu de leur composition, constituent des instances qui pourront être utilement associées à l'élaboration du projet social et consultées sur l'organisation des actions programmées par les centres sociaux.

6) Des conseils de quartiers à faire évoluer en conseil de citoyens

La concertation avec les habitants est depuis longtemps inscrite dans les projets initiés par la Ville. Les Conseils de quartiers mais aussi les réunions de concertation sont systématiquement intégrés à toute démarche.

Conformément à ce qui est attendu et dans la logique de démocratie participative, la Ville mettra en place dans chaque quartier prioritaire des instances de concertation. Ces conseils de citoyens seront créés dans la continuité des Conseils de quartier existants et par leur capacité à porter le sens de l'intérêt général. Des représentants des associations œuvrant au cœur des quartiers prioritaires seront également conviés au sein de ces instances.

7) Réunions de quartiers spécifiques aux grands projets et aux aménagements

Afin de fonctionner de manière itérative avec les habitants, les grands projets et tout particulièrement celui d'intérêt régional, verra la création d'une maison du projet, laquelle pourrait prendre la forme d'un espace dédié au sein d'une structure municipale du quartier.

La GUSP est au cœur de la stratégie développée par la Ville et la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne dans ce sens où elle s'appuie sur des piliers incontournables de la politique de la ville que sont l'accompagnement social, la veille et l'amélioration du cadre de vie et la démocratie participative.

8) La définition du quartier vécu

Outre le fait que la logique du quartier vécu permet d'englober les quartiers prioritaires dans une dynamique opérationnelle, elle indique également les liens stratégiques à développer au sein du territoire communal entre les quartiers qui le composent.

Ainsi, de façon légitime, le quartier vécu met en évidence les efforts substantiels qui ont été déployés par la commune ces dernières années pour développer et transformer son territoire et le mettre en adéquation avec les besoins de ses habitants et plus particulièrement ceux des quartiers prioritaires.

Cette volonté d'aménagement et de restructuration a permis de combler un certain nombre d'écueils du passé et se poursuit aujourd'hui pour anticiper les besoins des années à venir.

ETAMPES SUD ESSONNE Nouvelle géographie prioritaire

SPORT ET LOISIRS
- Equipements Sportifs
- Piscine Intercommunale
- Base de loisirs
- Centre de loisirs de Valnay

EMPLOI / DEVELOPEMENT ECONOMIQUE
- BIJ
- Mission locale Sud Essonne
- EFIP
- Maison de l'emploi
- Pole emploi

CULTURE
- Théâtre
- Service du Patrimoine et du tourisme
- Conservatoire
- Musée
- Bibliothèque
- Ulysse
- Pôle du développement culturel
- Cinéma La Rotonde

SANTE
- Hôpital général
- Barthélémy Durand
- Centre de soin
- RPA
- EPHAD
- MDS

TRANSPORT ET LIAISONS
- Gares SNCF / RER
- RN 20
- RN 191

EDUCATION / FORMATION

Groupes scolaires
- Ecoles maternelles
- Ecoles élémentaires
- Collèges
- Lycées
- Gréta

EQUIPEMENTS SOCIAUX
- Maisons de quartiers / Centres sociaux
- PAD
- ADOMA

ADMINISTRATIONS
- Mairie
- Sous-Préfecture
- Tribunal
- Postes
- Gendarmerie
- Commissariat

ZONES COMMERCIALES
- Carrefour
- Leclerc
- Intermarché
- Les Fleurettes
- Mac Donald / KFC
- Quick

ZAC
- Sud Essor
- Bois bourdon
- Coquerive
- Haut vallons

Périmètre ANRU 1

ZUS

Carroyage contrat de ville nouvelle génération

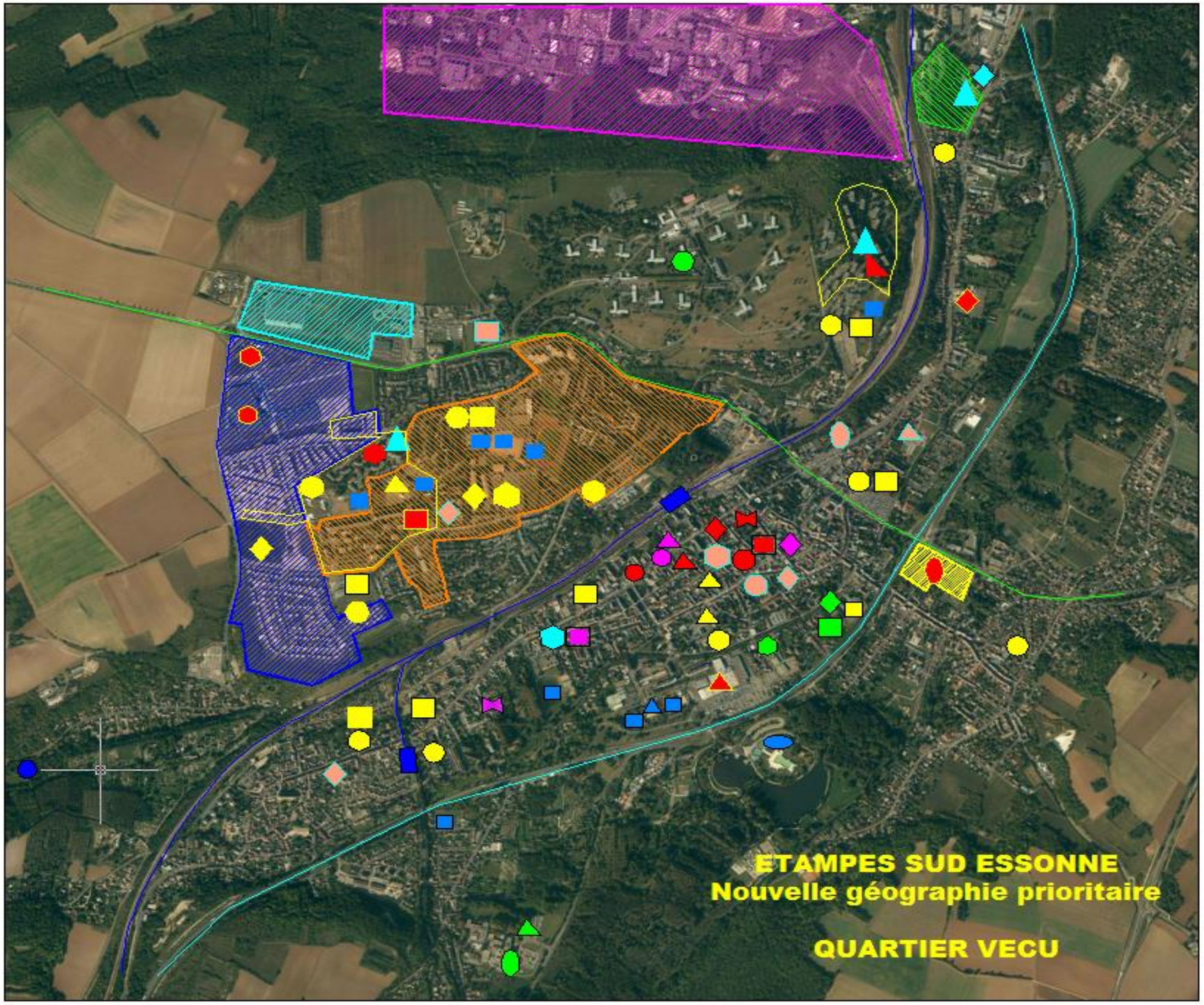

I. Construire les mutations urbaines de la Ville de demain

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment son article 5, le territoire communal a été soumis aux critères d'éligibilité de ses quartiers afin de définir les frontières de la nouvelle géographie prioritaire.

Deux quartiers ont été retenus à savoir celui de :

La Croix de Vernailles, quartier construit dans les années 70, particulièrement enclavé et exclusivement composé de logements collectifs sociaux (472) gérés par un bailleur unique, l'immobilière 3F.

Une partie du quartier de Guinette/Hauts-Vallons et plus précisément :

- la zone dite « des bâtiments rouges » comprenant 484 logements collectifs sociaux gérés exclusivement par Opievoy,
- la zone sur laquelle sont implantés les 240 logements collectifs sociaux gérés par France Habitation rue des Noyers Patins et rue de La Butte-Labatte
- les espaces fonciers le long des rues Depecker et Gabriel Thomas, sites de reconstitution de l'offre du PNRU Saint-Michel comprenant 45 logements sociaux individuels gérés par Emmaüs-Habitat.

Faisant suite à ce recentrage intégrant un nombre attendu d'habitants, croisé avec des critères de revenu, il est nécessaire pour autant de pouvoir élaborer un recensement de l'ensemble des infrastructures de la ville qui concourt à l'action dans les quartiers prioritaires.

Aussi, un inventaire précis desdits sites reconnus comme tels et qui seront mentionnés tout au long du contrat de ville a permis d'établir une carte à l'échelle du territoire communal en tant que quartier vécu.

La signature du Contrat Urbain de Cohésion sociale s'est doublée, en 2007, de la signature de la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Michel, documents contractuels indiquant la politique de restructuration du territoire voulue par la Ville avec ses partenaires, à destination des quartiers prioritaires et de ses habitants.

Le contrat de ville 2015-2020 préconise la poursuite de la démarche de requalification de ses espaces d'habitats collectifs sociaux et dans ce sens permettra de finaliser le PRU de Saint-Michel et d'enclencher la démarche d'un Projet Urbain d'Intérêt Régional à Guinette lequel permettra d'ouvrir des perspectives de requalification du quartier de la Croix de Vernailles en tant que site de reconstitution de l'offre de logements.

A. FINIR LE PROGRAMME PRU I : L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-MICHEL

1) La reconstitution de l'offre et la mixité urbaine et sociale

L'importance des difficultés sociales et de l'insécurité accentuées par un urbanisme des années 70 très dégradé a valu à la cité Emmaüs-Saint/Michel de 240 logements, de bénéficier d'une opération de rénovation urbaine à titre dérogatoire.

L'objectif de mixité urbaine et sociale du projet porté par la Ville, se traduit par une reconstitution de l'offre de logements sur site mais aussi sur trois autres sites répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Le choix des sites de reconstruction des logements a dû évoluer au cours de l'avancement du projet. Les nouveaux lieux d'implantation ont fait l'objet d'un avenant à la convention signée le 11 juin 2013.

Sur les 240 logements démolis, 54 ont été reconstruits sur site dans le périmètre défini par l'ANRU et 45 logements individuels ont également été reconstruits et livrés rue DEPECKER et rue Gabriel THOMAS, au sein du quartier de Guinette/Hauts-Vallons, quartier prioritaire du nouveau contrat de ville. C'est le bailleur Emmaüs Habitat SA qui a assuré la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ces 99 logements.

54 logements collectifs sont en cours de reconstruction rue de Saclas et seront livrés mi 2015. La maîtrise d'ouvrage est assurée par SODEARIF et les logements feront l'objet d'une VEFA au profit du bailleur Emmaüs-Habitat SA.

Enfin, la construction de 87 logements boulevard Saint-Michel, 47 collectifs, 20 collectifs fléchés pour une population handicapée vieillissante et 20 collectifs, va démarrer début 2015. Il s'agit de logements réalisés par Emmaüs-Habitat SA dans le cadre d'une conception/réalisation.

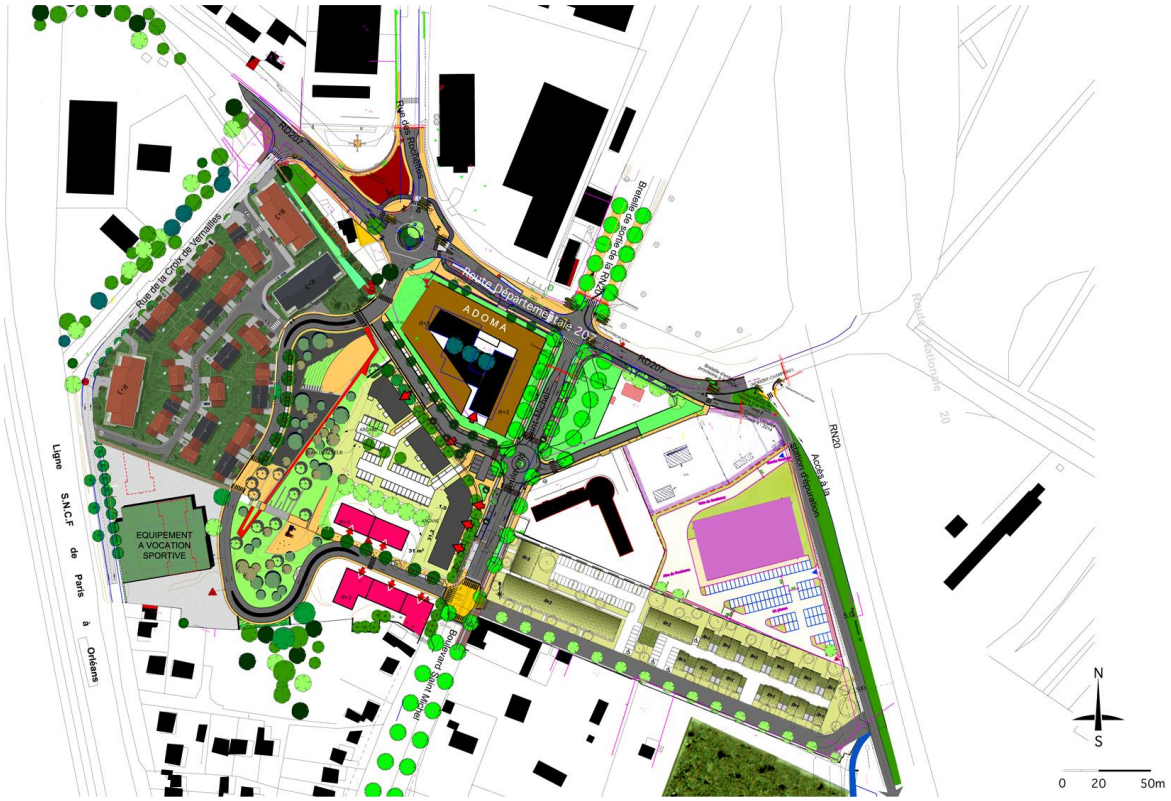

Le plan marque l'importance accordée à la question de la diversité de l'habitat et l'implantation d'une opération privée sur la partie Est du quartier, conduite par Bouygues immobilier, concourt à l'objectif de mixité urbaine et sociale de l'opération.

Cette opération privée comprend la construction de 121 logements sur site dont 84 collectifs et 37 individuels. La livraison de ces nouvelles habitations est prévue fin 2015.

S'agissant des travaux d'infrastructures, l'objectif de la Ville était de créer un nouveau quartier intégré de manière plus globale au quartier Saint-Michel. La première phase de travaux de voirie a permis d'offrir une authentique entrée de ville et une requalification du boulevard Saint-Michel en tant que véritable carrefour urbain

À ce sujet, ADOMA a été sollicité par deux fois par la Ville afin que la question de leur établissement situé en limite de périmètre, puisse faire l'objet d'une réflexion partenariale permettant de traiter de façon optimale la question de la requalification du site.

ADOMA n'a pas donné suite et a engagé une réflexion nationale sur la question de leur gestion patrimoniale qui n'aura pas d'effet immédiat pour le site étampois.

Enfin, en ce qui concerne l'ensemble des travaux d'infrastructures restant, parc urbain, voiries, réseaux, il sera mené à partir de début 2015 pour une livraison définitive fin 2016.

Comme pour tous les autres chantiers liés à l'opération, la clause d'insertion professionnelle sera activée. La dynamique dans ce domaine a été particulièrement prégnante et sera exposée plus avant dans la partie dédiée à l'emploi.

Enfin, la recherche d'un nouvel opérateur venant se substituer à la Foncière Logement qui s'est désengagée de l'opération étampoise, a été lancée avec l'appui des services de la Préfecture de l'Essonne.

Ces démarches n'ont pu aboutir pour le moment et la Ville comme le bailleur réfléchissent ensemble avec l'appui de la DDT sur la meilleure solution à apporter pour gérer à court et moyen termes les assiettes foncières ainsi libérées. L'enjeu est double dans la mesure où il convient de donner une « utilité » à ces deux terrains et à en prévoir l'entretien, sans pour autant que les habitants ne puissent prétendre à un cadre de vie optimum de qualité.

Tous ces éléments constitutifs de la fin de l'opération seront indiqués bien évidemment dans l'avenant de sortie tel qu'il a été rédigé avec les services de la Direction Départementale des Territoires et le bailleur.

2) Le relogement et la GUSP

La première phase de relogement a été gérée par un comité partenarial du relogement composé d'élus de la Ville, du service logement et du CCAS, de la déléguée du Préfet délégué à l'Égalité des Chances, du bailleur Emmaüs-Habitat SA et de la Maison Départementale des Solidarités.

Cette instance a fonctionné durant plus d'une année avant le relogement effectif de sorte que chaque situation de locataire a été gérée « sur mesure ».

Cette première phase a permis le relogement de 99 familles dans les habitations reconstruites et a induit le relogement de 25 familles en phase provisoire dans l'ancien.

Au total 78% des ménages ont été relogés dans le neuf. Ce résultat dépasse largement l'obligation associée au nombre de logements financés en PLUS-CD.

En effet, 167 logements ont été financés en PLUS-CD, impliquant une obligation de reloger 84 ménages dans le parc neuf. Avec 99 relogements dans le neuf, hors conventions de retour, l'objectif est atteint et même dépassé pour 15 familles.

À l'issue du relogement effectif, Emmaüs Habitat a fait réaliser des « visites conseil », lesquelles constituent un outil d'accompagnement des locataires qui intervient après la livraison d'opérations de construction de logements ou de réhabilitations.

Ces visites à domicile, réalisées par un tiers, visent à identifier les dysfonctionnements techniques qui peuvent être pris en charge dans le cadre de la garantie de parfait achèvements, expliquer le fonctionnement des nouveaux équipements, sensibiliser les locataires au vivre ensemble et aux enjeux liés au développement durable et repérer les situations sociales complexes et les problèmes d'appropriation des logements.

Emmaüs Habitat a sollicité le cabinet HER (Mous relogement) pour réaliser des visites dans des logements neufs à Saint-Michel et Guinette dans le cadre du projet ANRU. 86 ménages ont été rencontrés entre novembre 2012 et janvier 2013 sur 98 ménages présents, soit un taux de représentativité de 88%.

90% des locataires se sont dit satisfaits de leur relogement et de l'évolution de leur cadre de vie.

- Guinette – Pavillons : La satisfaction des locataires des pavillons est plus importante. Alors que beaucoup étaient au départ réticent à l'idée d'emménager dans un nouveau quartier, ils apprécient désormais l'accessibilité en transport et la présence de commerces à proximité. Les logements sont très bien appropriés, ce qui est un peu moins le cas des jardins. Plusieurs locataires ont signalé qu'ils regrettaient le fait qu'il n'y ait pas de portail pour protéger l'accès de leur parcelle.
- Saint-Michel – Collectifs : Les locataires sont satisfaits de leur logement. Plusieurs regrettent la convivialité de leur ancienne cité, mais la Maison de quartier couvre des perspectives de création de lien social. 5 ménages présentent des problématiques de mauvaise appropriation du logement.

Plus qu'une enquête de satisfaction, les « visites conseil » permettent de déclencher des actions sur le bâti ou sur l'appropriation, détaillées dans le volet « gestion urbaine de proximité ».

La ville d'Étampes et Emmaüs Habitat ont souhaité que tous les ménages bénéficient d'un droit de priorité lors de la mise en service des derniers programmes, au-delà des 99 familles relogées dans les premiers programmes livrés. Ainsi, les ménages relogés sur du patrimoine ancien sur la commune d'Étampes, qu'il s'agisse du patrimoine d'Emmaüs Habitat ou d'autres bailleurs, pourront se voir proposer des logements dans les trois derniers programmes de logement familial, à condition de solder préalablement une éventuelle dette locative.

Actuellement, au vu des choix de vie de certaines familles relogées dans l'ancien (velléités de départ dans d'autres communes), il reste 16 familles auxquelles sera proposé un relogement dans le neuf.

Cette dernière phase de relogement de l'opération a débuté en février 2015 selon le même procédé partenarial que le précédent, l'objectif étant de porter l'objectif de mixité sociale et d'être au plus près des réalités des familles.

S'agissant de la GUSP, la Ville et le bailleur Emmaüs-Habitat ont mis en place une organisation spécifique afin d'accompagner les mutations urbaines auprès des habitants.

À titre d'exemple, durant l'année 2010, au moment de la phase opérationnelle de reconstruction, ce ne sont pas moins de 30 réunions techniques qui ont été organisées par la commune.

Différents temps de travail se sont mis en place pour suivre l'opération :

- Réunions de chantier hebdomadaires pilotées par le Maître d'ouvrage, Emmaüs Habitat
- Réunions sécurité/installation chantier dans le cadre du CLSPD avant chaque installation de chantier effective
- Réunion de concertation avec le Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre de la requalification de la RD 207
- Réunions techniques entre les deux maîtres d'ouvrage notamment sur le montage juridique et financier des opérations (SAVILLE)
- Commission sociales et comités de relogement
- Réunions partenariales dans le cadre de la clause d'insertion
- Les diagnostics en marchant
- Réunions permettant de caler le lancement de la phase 2 (démolition, reconstruction, réseaux voirie) en adéquation avec le schéma d'aménagement de l'architecte coordonnateur du projet (ARVAL)
- Réunions VRD (EGIS)
- Réunions avec l'aménageur privé boulevard Saint-Michel

Afin d'assurer un suivi tout au long de l'opération de rénovation urbaine, de l'actualité et des projets internes en matière de gestion du site, un atelier GUSP piloté par le Chargé de Mission Développement Social et Urbain d'Emmaüs Habitat a été mis en place en 2007, rassemblant gardien, gestionnaire habitat, responsable Habitat cadre de vie.

De plus, un tableau de suivi a été mis en place par le bailleur et est actualisé à l'issue de chaque visite de site, permettant aux différents services internes d'être informés des problématiques et projets en cours et de faire le lien avec les services communaux.

Parallèlement à la démarche de GUSP spécifique aux quartiers pour lesquels une convention a été signée, une démarche Vigilance Sécurité au Quotidien, initiée par Emmaüs Habitat a été mise en place comprenant en particulier des contrôles quotidiens des immeubles, visant à réagir très rapidement en cas de troubles ou dysfonctionnements observés.

De plus, une à deux fois par an environ, une visite du site est organisée par les élus d'Étampes, le Maire, les services municipaux et les habitants, permettant un échange, des constats sur des dysfonctionnements et actant des consignes données par la suite pour la résolution de problèmes. Emmaüs Habitat y a systématiquement participé, mobilisant l'équipe de proximité de l'Agence Paris-Sud.

Ces diagnostics « en marchant », permettent une attention « technique » du bâti mais aussi une prise en considération « en directe » des préoccupations des habitants.

La Ville a également mis en place une coordination relative à la tranquillité publique. Ainsi, des réunions régulières avec le bailleur et le commissaire de police ont permis des échanges réguliers concernant l'actualité et les projets du site ainsi que la résolution de certains problèmes liés à la tranquillité du site. Dans ce cadre, l'action des médiateurs de la ville est prépondérante.

Tout au long du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel, Emmaüs Habitat et la commune ont un bon fonctionnement de la résidence pendant toute la phase des travaux.

C'est pourquoi plusieurs axes de travail ont ainsi été mis en œuvre dans le cadre d'une politique de sur-entretien spécifique et plus particulièrement liée au logement et aux abords des bâtiments à démolir puis nouvellement construits.

Le comité partenarial de relogement aura également la vocation de s'assurer d'une logique de « peuplement » des nouveaux logements et d'atteindre un équilibre entre les différentes typologies des ménages afin d'avoir des garanties sur la dynamique du « vivre ensemble ».

Sur le volet social de la GUSP, la Ville agit avec ses partenaires pour accompagner les familles, en les consultant, en les informant de l'avancée du chantier, en veillant à en limiter les nuisances... De nombreuses actions associant le bailleur permettent d'apporter une vigilance quotidienne au cadre de vie et à l'adhésion des familles à leur nouvel environnement.

Dans ce sens, un projet à destination des familles et des jeunes du quartier a permis la création d'un film encadré par un réalisateur au cours duquel les enfants et les habitants ont exprimé un attachement fort à leur quartier et a créé une véritable dynamique collective de « deuil » de leur ancien quartier au bénéfice de l'appropriation de celui en cours de création.

De même, un projet financé dans le cadre du CUCS par l'Acsé, le bailleur et la ville et mis en œuvre par une association locale, a permis d'accompagner les habitants durant la phase d'appropriation de leur nouveau logement autour de la question des espaces extérieurs et notamment des balcons et des jardins.

La GUSP va se poursuivre tout au long de la mise en œuvre des différents chantiers à venir, dès la dernière phase de relogement et au-delà afin de pouvoir asseoir la dynamique insufflée par l'opération de renouvellement urbain.

À cet égard, la Maison de quartier Camille Claudel, ouverte en août 2012 en plein cœur du périmètre ANRU est un outil actif et efficient de la mobilisation des moyens de proximité développés dans le quartier. Outre le fait d'être en contact permanent avec le gardien d'Emmaüs-Habitat, elle permet un accompagnement au quotidien des habitants.

La Maison de quartier offre également un support et une réactivité importante quant à la mise en œuvre de la clause d'insertion.

Tout comme l'ensemble des partenaires de l'emploi associé en amont de chaque chantier, l'équipe de la Maison de quartier fait l'interface entre les habitants et l'équipe MOUS en charge du suivi de la clause d'insertion.

Cette mise en synergie du réseau partenarial couplée à une gestion de proximité de la clause d'insertion permet des résultats dépassant les préconisations de l'ANRU.

Tableau récapitulatif des heures d'insertion	Nombre d'heures d'insertion à réaliser (5%)	Nombre d'heures d'insertion réalisées	Taux de réalisation insertion
Démolition du bâtiment 119	455	300	66%
Chantier des 54 logements sur site	5 070	5 477	108%
Chantier des 45 logements Guinette	4 679	5 954	127%
Démolition des bâtiments 117, 58 et 56	1 170	1 601	137%
Démolition des bâtiments 54 et 52	808	438	54%
Structure de proximité - Maîtrise ouvrage Commune	226	266	118%
Chantier des 54 logements Rue de Saclas	3 887	3600	*4137*
Chantier des 87 logements Derancourt	8 137	0	Chantier en cours
VRD Parc Urbain – PROBINORD Lot 1 VRD – GRTP Bouygues Lot 2 Réseau souple – CHADEL Lot 3 Espaces verts	 480 120 221		 Notifier En cours Notifier
Équipement sportif périscolaire			Non commencé

Enfin, la commune en étroite collaboration avec le bailleur, est particulièrement soucieuse d'associer les habitants à tous les processus d'évolution du projet.

En ce sens de nombreux temps de concertation ont été mis en œuvre au cours desquels les habitants du quartier Saint-Michel ont été invités à exprimer leur avis sur les projets présentés.

Le dernier événement a eu lieu le dimanche 12 octobre 2014, avec une exposition tout au long de la semaine. L'exposition a donné lieu à plusieurs présentations commentées et ciblées auprès des jeunes fréquentant le Service d'Animation et de Médiation et aux familles du « groupe familles ».

3) L'Équipement périscolaire polyvalent à vocation sportive

La Maison de quartier « Camille Claudel » ouverte en août 2012, était le premier équipement livré dans le cadre également contribué de manière substantielle à la dynamique de mixité sociale en devenant un lien d'accueil de l'ensemble du quartier Saint-Michel et en développant des actions attractives pour l'ensemble des Etampois.

Afin de poursuivre et de renforcer cet objectif de mixité sociale, la zone d'influence de ce nouvel équipement péri-scolaire a été travaillée de sorte à ne pas enfermer cette structure dans un positionnement strict de quartier. La mixité sociale sera par conséquent étayée par l'attractivité de l'équipement, attractivité qui générera le brassage des populations à l'échelle du territoire communal.

Pour ce faire, la Ville s'est attachée les services d'un programmiste auquel a été confié la mission de produire un programme qui tienne compte à la fois de cet objectif de mixité territorial mais aussi des besoins de proximité en y incluant de fait la réalité humaine du quartier une fois l'ensemble des programmes, privés et sociaux, achevés.

La Ville souhaite également que cet équipement, au-delà des activités sportives qui pourront s'y dérouler, soit un réel lieu de vie, venant ainsi compléter les actions déjà développées par la maison de quartier (fête de quartier, organisation de grandes assemblées, lieu d'accueil pour les activités des écoles…).

La parcelle dédiée se situe dans la zone UMH du PLU d'une surface totale de 5164 m2 pour une structure ne pouvant excéder 50% de l'emprise au sol et une hauteur de 12m. Le projet devra s'intégrer dans le schéma directeur de l'opération de rénovation urbaine.

La structure devra avoir un seuil de consommation primaire inférieur à celui de la R.T. 2012 pour la région climatique concernée et une attention particulière sera bien évidemment portée sur l'intégration paysagère de la structure.

Dernier équipement livré, les travaux devront démarrer au cours du deuxième semestre 2016 pour une livraison prévue au plus tard, mi-2018.

L'opération de rénovation urbaine avait pour objectifs principaux de remédier à des logements très dégradés pour les habitants, à une configuration de quartier générant le repli sur soi et une insécurité avérée.

La convention partenariale de renouvellement signée en 2007, et les avenants ont permis de poursuivre et de tenir ces objectifs.

La phase opérationnelle s'est également développée en associant de manière étroite avec les résidents.

Dans ce sens l'ensemble des démarches menées par la Ville et/ou Emmaüs Habitat a toujours placé l'habitant au cœur du processus de sorte que le projet entrepris ne perde jamais de son sens initial.

Pilier incontournable de la démarche d'acceptation et d'accompagnement des habitants « immergés » dans le bouleversement de leur cadre de vie, elle a un projet d'intérêt Régional impliquant les deux quartiers prioritaires : rénover et désenclaver.

De façon analogue à la démarche de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel, les deux quartiers prioritaires éligibles dans le contrat de ville nouvelle génération, présentent des caractéristiques urbaines et sociales qui nécessitent une refonte des espaces de vie privés et publics pour le bénéfice de leurs habitants.

Pour mémoire, Guinette possède le parc social le plus ancien de la ville d'Étampes dont la configuration actuelle ne permet pas le lien physique et à fortiori le lien social avec la zone des Hauts Vallons.

Quant au quartier de la Croix de Vernailles, il est important de préciser que le revenu moyen annuel de ses ménages est de 8 700 euros, 2ème de l'Essonne, juste derrière les Tarterêts (8 600 €) et devant Grigny II (8 742 €).

Ces éléments succincts indiquent néanmoins avec force la nécessité de poursuivre l'objectif de lien social par l'entremise d'une requalification des conditions de vie des habitants.

1) <u>Démolition/reconstruction/résidentialisation à Guinette</u>

Le quartier de Guinette/Hauts Vallons est le premier quartier de la ville en terme de démographie et aussi, comme l'indique le quartier vécu, l'un des premiers quartiers de la ville en terme d'équipements et de pôles éducatifs.

En mars 2006, la ville d'Étampes avait commandé une étude qui préfigure le projet d'intérêt régional. Cette étude doit être reconsidérée, pour autant, elle n'en demeure pas moins une première esquisse du processus de requalification pouvant être mis en œuvre.

Au cœur du quartier se trouve la cité OPIEVOY constituée de 415 logements sociaux, situés au cœur de la ZUS et relevant de la nouvelle géographie prioritaire.

Cette partie du quartier appelé également l'« ancien Guinette » est la plus ancienne cité d'Étampes ; construite en 1963, réhabilitée en 1987, son architecture se compose de 13 bâtiments de 5 niveaux (R+4) dont 4 barres regroupant à elles seules 225 logements. Deux des barres totalisent plus de 100 mètres de long.

- <u>A & B</u> : 51 mètres pour 35 logements chacune
- <u>C</u> : 140 mètres pour 85 logements
- <u>D</u> : 101,50 mètres pour 70 logements.

Le choix de la ville à porter un tel projet sur ce site tient en différentes raisons. La première est relative à l'ancienneté des logements et à leur caractère vétuste qui génère des conditions de vie difficiles pour les habitants.

La deuxième tient en la configuration des bâtiments entre eux qui crée des zones peu visibles de l'espace public, facilitant ainsi des comportements délictueux ou de réguliers troubles de la tranquillité publique (occupation des halls par exemple).

De fait, le repli sur soi et le sentiment d'insécurité et de méfiance sont des attitudes très prégnantes au sein de cette cité. Le projet de résidentialisation des « plots » autour des squares qui composent cette partie du quartier vise dans ce sens à favoriser le respect de son cadre de vie en créant un sentiment d'appartenance à son environnement proche.

Enfin, les barres A, B, C et D, objet de la future démolition représentent par ailleurs un obstacle physique entre l'ancien et le nouveau quartier des Hauts Vallons, accentuant la difficile liaison entre ces unités et contrariant la mixité sociale du quartier.

La démolition des 4 barres et la résidentialisation de ces neuf petites unités s'accompagnera de la création d'un parc urbain privilégiant un système viaire également résidentiel plus adéquat aux modalités de vie que la Ville souhaite insuffler et créant des liaisons douces avec la nouvelle partie urbanisée du quartier constituée par les 437 pavillons des Hauts Vallons.

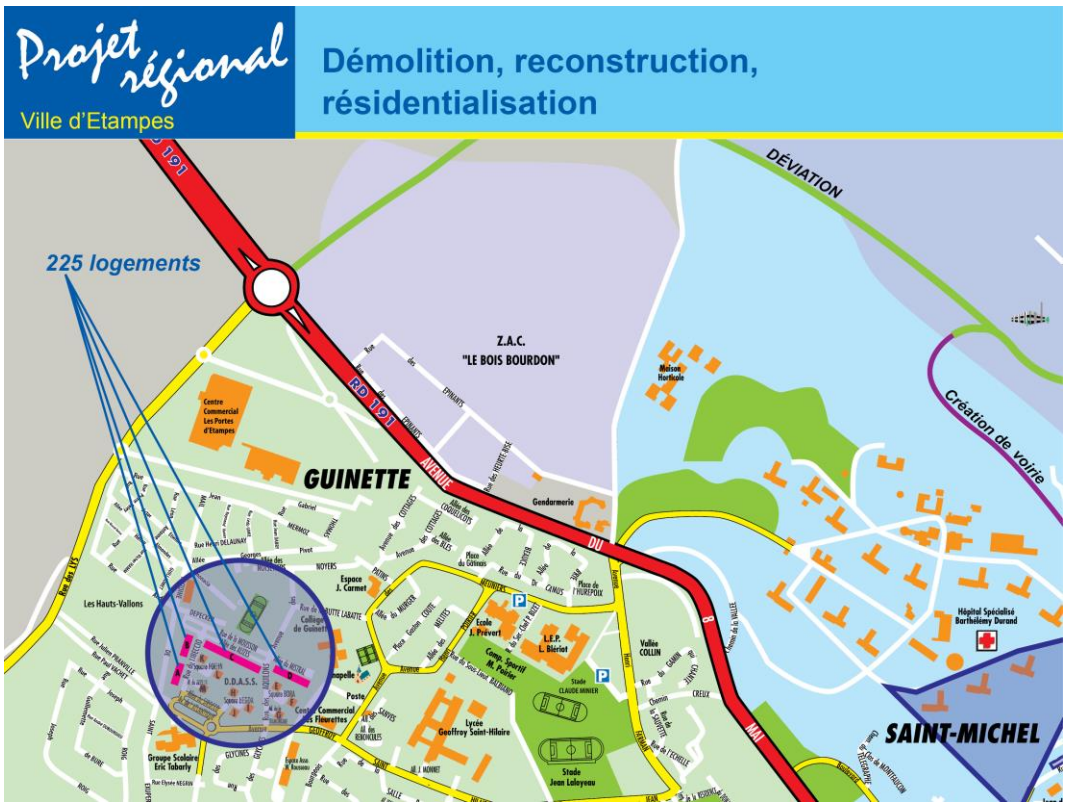

S'agissant de la reconstruction des 225 logements démolis, une partie serait reconstruite sur site. L'objectif à atteindre sera celui de la mixité urbaine passant par une diversification de l'habitat et permettant d'atteindre l'objectif de mixité sociale au cœur de la ZUS.

Une autre partie des logements à reconstruire, dont le nombre reste à définir, serait reconstruite hors site, au cœur du quartier de la Croix de Vernailles, second quartier prioritaire au titre du présent contrat de ville.

2) <u>La Croix de Vernailles : désenclaver, reconstruire</u>

La cité de la Croix de Vernailles regroupe 472 logements construits en 1970. Ce parc appartient au groupe Immobilier 3F. Il est situé à proximité de la cité Emmaüs/Saint Michel, objet de l'opération de renouvellement urbain en cours de finalisation.

Entouré par la zone industrielle, la ligne de chemin de fer et le Centre hospitalier Barthélémy Durand, la caractéristique principale de cette cité est son enclavement. Cette réalité physique du quartier est renforcée par sa construction à flanc de coteau, particulièrement visible sur la droite de la RN 20 en provenance de Paris à l'entrée nord d'Étampes.

Une seule voie très pentue et reliant la RD 191 d'une part et le boulevard Saint-Michel d'autre part, en permet l'accès, l'inscription du projet de désenclavement au contrat de ville, doit par conséquent permettre, en partenariat avec le bailleur i3F et le centre hospitalier spécialisé Barthélémy Durand, d'asseoir les bases d'une nouvelle configuration urbaine.

Les équipements publics de cette cité sont l'école Jean de la Fontaine, la plateforme multiservices et un appartement gérés tous deux par la Ville.

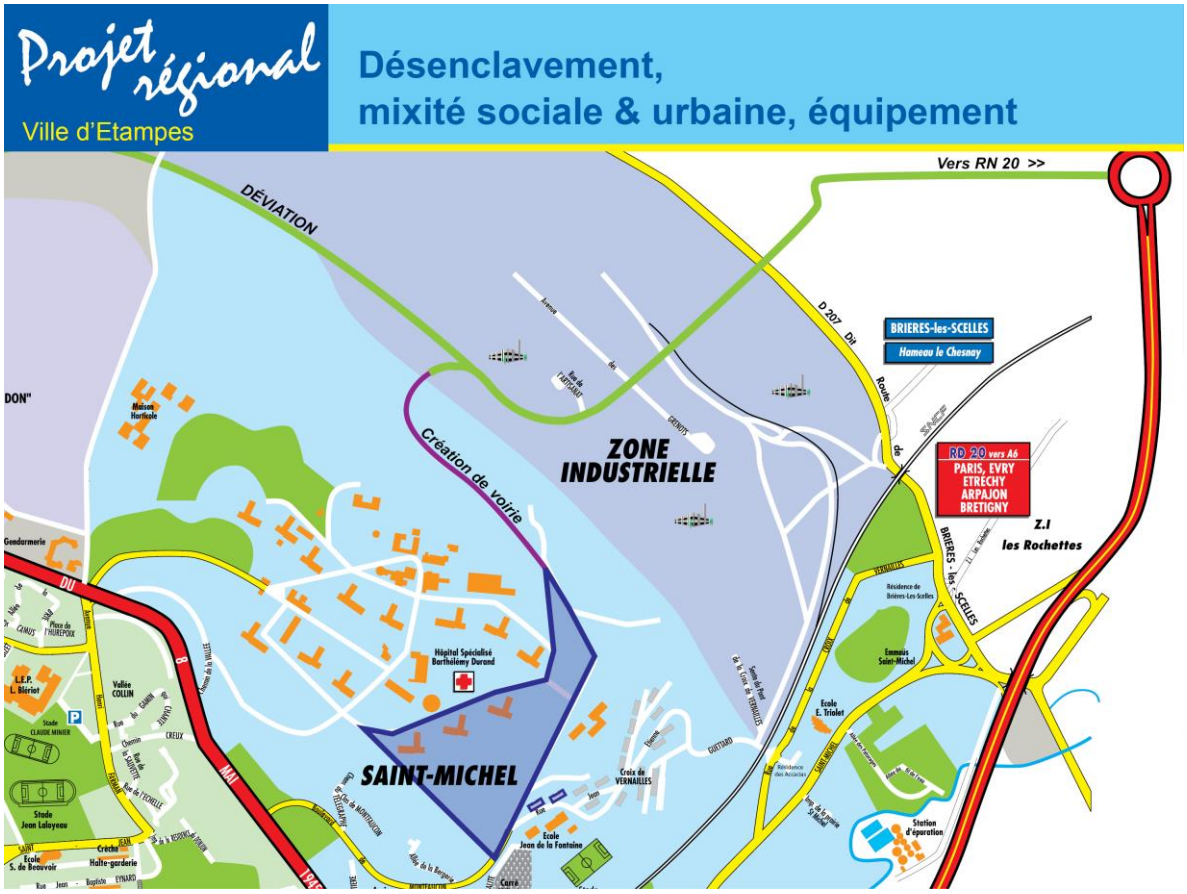

Le désenclavement prendra la forme de la création d'une nouvelle voie reliant le Boulevard Montfaucon avec la déviation RN20/RD191. Une fois l'accord de principe des partenaires éventuels, il sera possible d'envisager la diversification de l'habitat en dégageant de nouvelles assiettes foncières autour de ce nouvel axe structurant.

Ces terrains devront permettre en partie la reconstitution de l'offre de logements démolis à Guinette ainsi que la construction d'un équipement de proximité, type maison de quartier, laquelle sera implantée au regard de la nouvelle configuration du quartier pour ainsi répondre aux besoins des habitants dans leur nouveau cadre de vie.

Une solution avec le principal bailleur de la Croix de Vernailles est à rechercher.

Enfin, ce projet permet également de relier le quartier et ses habitants aux zones d'activités et commerciales de la ville, notamment vers le Bois Bourdon et ainsi

répondre au déficit de commerces et de services complètement absents du quartier tel qu'il se compose aujourd'hui.

Le bâtiment et le foncier attenant, précédemment acquis auprès de l'hôpital spécialisé Barthélémy Durand va permettre d'accentuer le désenclavement de ce quartier. La gestion prévisionnelle des effectifs scolaires en considération de la nouvelle ZAC du Bois Bourdon va rendre nécessaire la création d'un nouveau groupe scolaire. L'urbanisation de cet espace, la création d'un tel équipement public associé à un second de type « centre social » va accentuer la liaison que nous souhaitons de ce quartier avec le reste de la ville.

B. HABITAT ET CADRE DE VIE

Forte de ses engagements dans les quartiers prioritaires, la Ville poursuit également sa volonté d'améliorer l'habitat ancien et d'assurer une veille des conditions de vie des Etampois, notamment les plus fragilisés, s'agissant de leur condition de logement.

1) Les problématiques de l'habitat étampois

a) L'habitat indigne

Fort de la création d'un observatoire de l'habitat indigne[2], le service hygiène et sécurité de la ville d'Étampes a établi pour l'année 2012 une analyse des 45 dossiers relevant de l'habitat indigne.

Il en ressort une proportion inquiétante de situations dans le centre ville, et du quartier Saint Pierre, tous dans le parc privé de logements dont 3 ont été retenus par l'Agence Régionale de Santé comme insalubres.

Parmi les 45 situations suivies, 7 relèvent de la classification « déchets -nuisibles » témoignant d'une fragilité psychique des occupants. Ces situations engendrent bien entendu des conséquences sur le voisinage, en termes de tranquillité et de salubrité.

La résorption de l'habitat indigne s'inscrit dans le double enjeu national d'accroissement du nombre de logements décents et dans celui de la performance énergétique. Ainsi, si la commune d'Étampes est éligible au programme d'intérêt régional, la résidentialisation des 9 « plots » du plateau de Guinette devra certainement faire l'objet d'une priorisation des travaux à engager, en prenant en compte l'aspect énergivore de ces anciens bâtiments.

Subsidiairement, le traitement de cette problématique permet de faire le lien santé des personnes souffrant du syndrome de diogène.

Lors de la précédente opération, 988 000€ ont été investis par la ville, il convient dans le cadre d'une nouvelle opération orientée sur l'amélioration intérieure des logements d'envisager un montant plus important et par conséquent des co-financements adaptés.

b) Les impayés de loyers

Étampes arrive au 14ème rang des communes de l'Essonne les plus concernées par les expulsions locatives (chiffres 2013). Il est nécessaire de coordonner les efforts pour prévenir ces situations en amont. En cela, la Commission Locale des Impayés de Loyers peut agir en partenariat avec les bailleurs pour agir en amont, évitant ainsi les situations inextricables.

c) Les OPAH

Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été animées à Étampes ces dix dernières années. La première a concerné le centre ville de 1998 à 2000, la seconde OPAH s'est déroulée sur le quartier Saint-Gilles de 2009 à 2011.

[2] En lien avec le pôle départemental de l'habitat indigne piloté par la DDT et la délégation de l'ANAH.

Ces opérations ont porté sur 4 objectifs :

- L'embellissement des façades après vérification des normes d'habitabilité. Cette partie a monopolisé l'essentiel des financements 500 000 € pour la contribution de la Ville.
- La remise sur le marché des loyers modérés de logements, mais le mauvais zonage n'a pas permis de développer cet objectif.
- La réhabilitation de l'habitat indigne, notamment potentiellement vecteur de saturnisme.
- Enfin la rénovation des parties communes de copropriétés. (200 000 € de subventions ont été octroyés sur ce poste).

Les commerçants ont bénéficié à hauteur de 5% de ces OPAH, la Chambre de Commerce est d'ailleurs susceptible de contribuer en sus des financements État et Ville.

50% des dossiers concernaient des propriétaires occupant, par conséquent sans incidence sur la remise en location de logement contre 26% des bénéficiaires bailleurs.

L'incidence sur l'économie locale est aussi une conséquence de ce dispositif, ainsi 38% des entreprises intervenues sur le parc sont étampoises et 49% ont leur siège dans le département.

Une troisième OPAH est envisagée sur le quartier Saint-Pierre. Deux objectifs sont en réflexion. La particularité du centre ancien conduit la commune à vouloir travailler sur la problématique de l'habitat indigne.

Cette détérioration avancée de certains biens privés, prive la ville de logements dans un contexte tendu.

Le second objectif porterait sur la performance énergétique des logements et la réflexion est en cours sur l'absence de zonage de sorte à l'étendre sur tout le territoire de la commune.

L'étude de patrimoine nécessaire à la transformation de la ZPPAUP en AVAP pourrait permettre d'intégrer l'étude préalable à cette 3ème OPAH.

2) La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est un outil partenarial permettant d'identifier rapidement toute difficulté relative au cadre de vie des habitants.

La ville d'Étampes et la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne ont déjà apporté des améliorations techniques indéniables dans ce domaine au sein des parcs d'habitat collectif.

En effet, le système de collecte de déchets par conteneurs enterrés présente des avantages en terme :

- D'hygiène et de sécurité : stockage à basse température, plus grande capacité de stockage, ce système ne dégage pas d'odeurs et permet de mettre fin aux nuisances liées aux rongeurs, insectes et animaux domestiques errants, protection contre le vandalisme. La collecte n'est plus systématique, sa fréquence dépend du taux de remplissage de la colonne, générant ainsi moins de transport
- D'esthétisme/cadre de vie : diminution de bacs roulants en pleine rue, esthétique très épurée et adaptable aux exigences locales, utilisation optimale

de l'espace, sensation d'amélioration du cadre de vie pour les administrés.

1944 logements sont concernés se rapportant à une population estimée de 5832 personnes (hors 240 logements d'Emmaüs Habitat non comptabilisés mais concernés par l'étude).

L'estimation financière est évaluée à 1 035 000€ d'investissement puis 61 000€/an de fonctionnement (maintenance).

Ces améliorations substantielles dans la « vision » des quartiers sont accompagnées par des « diagnostics en marchant » dans l'ensemble des parcs d'habitations collectifs qui permettent, outre la réactivité dans la résolution de problèmes concrets d'être en prise directe avec les habitants.

Cette proximité voulue et poursuivie par les services des collectivités et les bailleurs, permet d'entretenir le lien avec et entre les habitants. Dans ce sens, ces diagnostics ont une vocation technique et sociale.

Pour parfaire la logique d'une GUSP efficiente, un axe Développement Durable a été également initié au travers d'une sensibilisation aux économies d'énergies.

La mise en place du Programme Etampois du Développement Durable en 2009 a eu un impact non négligeable sur les quartiers prioritaires et leur contribution à un projet de territoire cohérent et durable

L'inauguration officielle d'un Espace Info Énergie (EIE) a eu lieu en avril 2012 durant la semaine nationale du développement durable. Ce dernier se situe dans le quartier de Guinette, entre le collège et le lycée d'enseignement général.

L'EIE est le fruit d'un partenariat entre l'association locale « Connaître et Protéger la Nature - Val de Seine », l'ADEME et la Ville d'Étampes. Il propose régulièrement des animations (visites, conférences, etc.) dont certaines sont organisées à la Maison de Quartier Jean Carmet de Guinette. On peut notamment citer les deux ateliers « Réduire ma consommation d'énergie chez moi », ayant pour but de sensibiliser les locataires aux économies d'énergie.

Dans cette démarche, un appartement du quartier de Guinette va servir de lieu « témoin » pour apprendre aux familles à mieux consommer, réduire leurs déchets et diminuer leurs consommations d'énergie avec une exposition permanente.

Afin de légitimer et de poursuivre cette démarche de GUSP, la Ville entend s'appuyer sur la mise en place d'un coordinateur GUSP sur les 2 quartiers prioritaires, lequel cristallisera l'ensemble des informations tant des habitants que des services communaux et communautaires et de l'ensemble des partenaires (bailleurs, associations tutélaires …) œuvrant dans ce champ.

À ce sujet, la GUSP sera renforcée par un principe de gouvernance associant les habitants.

II. La cohésion sociale par l'accès au droit …

L'égalité des chances en tant que bien commun s'exprime aux travers de domaines inhérents à la vie quotidienne des habitants à appréhender comme des droits inaliénables.

L'accès au droit est défini de manière transversale par le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale[3] comme une action prioritaire. Dans le cadre du diagnostic établi, le taux de non-recours aux prestations sociales avoisine les 33%. Ces taux très importants de non recours concernent en particulier le RSA activité. Ce plan vise à améliorer la territorialité de la gouvernance des politiques sociales. En ce sens, les structures de proximité contribuent à mettre en œuvre l'accès au droit.

Une convention est en cours d'élaboration entre la Caf et la Ville sur l'installation d'un point relais Caf.fr au sein des centres sociaux.

La mise à disposition dans ces structures de quartier permettra aux allocataires de se familiariser avec l'applicatif Caf.fr qui donne accès à la consultation du dossier afin de faciliter la mise à jour et les télédéclarations.

La Caf s'engage à accompagner les personnels des centres sociaux afin de les familiariser avec l'outil mis à disposition auprès des allocataires.

A. À LA MOBILITÉ

Depuis de nombreuses années, la Ville et l'ensemble des élus du Sud-Essonne ont sollicité le STIF afin que des arrêts supplémentaires soient mis en place entre Paris-Austerlitz et la région centre.

Depuis début 2013, trois directs Paris/Orléans font halte à Étampes et à Angerville. Ces nouvelles dispositions permettent enfin aux habitants de relier la capitale dans des temps acceptables mais surtout permettent une première réponse au problème de stationnement de la Ville d'Étampes.

En effet, ce renfort d'offre pour les usagers limite l'utilisation de la voiture jusqu'à Étampes et ainsi un stationnement intempestif aux abords des deux gares RER.

L'augmentation du nombre de RER s'accompagne de la ligne 330 CEAT Angerville Étampes.

Cette ligne de bus a été mise en place depuis un an là aussi à la demande de la Ville d'Étampes et des élus du Sud Essonne. Elle permet d'une part de relier le territoire rural du Sud-Essonne vers la ville centre, Étampes, et ses gares RER.

Elle présente comme avantage de limiter l'utilisation des voitures venant stationner dans Étampes intra-muros et il a été constaté que les habitants du Sud-Essonne se sont également approprié cette ligne en prenant le direct vers Paris le matin, à partir d'Angerville.

[3] Adopté en comité interministériel le 21 janvier 2013

1) Stationnement / PSR

Partant du constat d'un centre ville engorgé par l'automobile où la circulation comme le stationnement sont difficiles, la ville d'Étampes a diligenté une étude sur les transports publics et sur la problématique du stationnement.

Cette étude établit qu'Étampes est objet d'un rabattement provenant de tout le sud-Essonne, voire des départements limitrophes du Loiret et d'Eure et Loir. Il en découle une saturation des parkings et un impact sur le commerce de proximité rendu difficilement accessible.

L'augmentation de la capacité de stationnement du parking régional est un enjeu majeur pour la Ville, en partenariat avec la CCE SE.

2) Optimisation du réseau de desserte urbaine

Toujours dans le souci de répondre aux besoins des habitants et notamment ceux des quartiers prioritaires, il s'est avéré nécessaire de procéder à la refonte de la desserte urbaine d'Étampes.

En effet, après avoir pendant des années ajusté les 5 lignes du réseau CERISE par des ajouts successifs répondant à des besoins immédiats, les circuits urbains de la Ville se sont complexifiés sans cohérence au détriment des temps de parcours et des liaisons inter-quartiers.

La Ville a donc engagé une étude fine de son réseau avec l'aide d'un bureau d'étude aux fins de pouvoir répondre à cette problématique et être force de propositions auprès du STIF.

Le diagnostic réalisé fait état des points suivants :

- Une offre de transport peu lisible,
- Des doublons d'offres et imbrications de boucles,
- Une basse fréquentation des bus durant les vacances scolaires,
- Des quartiers en développement et zones commerciales « Portes d'Étampes » non desservis,
- Des rues et un centre historique à la circulation engorgée,
- Des informations peu claires (fiches horaires, arrêts sans marquage au sol)

Les préconisations retenues telles que présentées au STIF sont :

- La diamétralisation des lignes
- La prise en compte des difficultés de circulation
- La desserte des Hauts Vallons/Porte d'Étampes
- L'optimisation et la simplification des tracés
- Le renforcement du pôle d'échange gare routière

La procédure pour finaliser cette réorganisation est en cours et doit permettre la mise en œuvre pour 2016.

B. À LA SÉCURITÉ

Étampes a signé en 2000 son premier Contrat Local de Sécurité et s'est toujours saisi de tous les outils pouvant améliorer la sécurité de ses habitants.

1) La Sécurité routière

Axe fort d'une politique locale engagée sur plus de 10 ans. La ville d'Étampes a conduit au cours et autour de la semaine nationale, des manifestations importantes auprès du jeune public comme des seniors. Des actions conduites auprès de toutes les classes des écoles élémentaires de la ville, des collèges et des lycées, des accueils de loisirs pour enfants et des structures accueillant des personnes âgées.

Quelques exemples d'actions permettent d'illustrer cette donnée :

- Construction d'un module « Métallique léger » pour une sensibilisation d'un parcours en fauteuil avec la filière structure métallique. Module offert à l'association Mobil en ville qui réalise des actions de prévention en fauteuil roulant avec animation par des élèves lors d'un événement global spécial lycéen.
- Ateliers multimédia sur le code de la route et la conduite à tenir en cas de dangers avant de partir en vacances avec la présence d'un formateur pompier.
- Courts-métrages avec des lycéens avec participation aux festivals Européens, création de jeu éducatif piétons, réalisation d'exposition sur les abords des établissements scolaires locaux basés sur une étude de comportement, création d'outil spécifique d'évaluation des acquis de l'Attestation Prévention Éducation à la Route (APER), spectacles, forum de la sécurité, exercices pratiques d'évacuation de car, rallye piétons, BD d'auto évaluation de ses pratiques, sensibilisation 2 roues, camion podium, réalisation de panneaux routiers par des jeunes installés sur la ville, inscription et accueil du tour de France des jeunes conducteurs, test du code de la route pour les écoles...Film événement sur les 10 ans consultable.

Le BIJ est reconnu comme une structure forte de soutien aux actions éducatives en milieu scolaire. Un partenariat étroit conduit avec l'Inspection Académique a permis de travailler ce dossier en côte à côte au plus près des besoins des élèves et de possibilités du corps enseignant, en s'adaptant autant que possible aux contraintes, aux projets d'écoles, au calendrier... De plus, l'association prévention Maïf a toujours été présente tant au terme d'encadrement que dans la logistique des actions (piste de maniabilité, traçage d'itinéraire...).

2) La Vidéo protection

Des « nœuds » d'insécurité au cœur de la Ville ont amené la Commune à se doter d'un système de vidéo protection sur les zones repérées en lien avec les services de Police Nationale : centre-ville, abords de la gare, zone commerciale, certaines zones au sein des quartiers prioritaires...

On notera à ce sujet une stagnation des faits de délinquance générale entre 2007 et 2008, une augmentation de 57% des incendies volontaires de biens publics et une augmentation des destructions et dégradations de biens publics de plus de 60% sur cette même période.

Cette tendance s'est renversée dès la mise en place effective de la vidéo-

protection, Monsieur le Commissaire de police, annonçant lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance du 23 août 2010 une baisse de 23% des chiffres recueillis par les services du Ministère de l'Intérieur de la délinquance générale sur le territoire d'Étampes.

Les risques probables sont liés à certains sites pour lesquels la vidéo protection concourt à la prévention situationnelle notamment certaines zones des quartiers prioritaires qui ont été la scène de violences urbaines tout particulièrement en novembre 2005 et en avril 2006 où un policier municipal a été blessé par balle. En parallèle, les zones commerciales particulièrement à certains moments de l'année sont victimes de cambriolage en pleine journée d'où le besoin de réactivité afin de protéger les habitants.

L'investissement engagé par la Ville a permis d'équiper le territoire de 66 caméras et d'un centre de traitement relié au commissariat. Ce maillage a été complété au cours de l'exercice 2012 de 10 nouvelles caméras et un prolongement de cette phase II a donné lieu au dépôt d'une demande de subvention auprès du FIPD pour 15 nouvelles caméras.

Une nouvelle demande d'autorisation préfectorale vient d'être transmise afin de doter de nouveaux lieux urbains repérés par la Police Nationale.

3) Participation citoyenne

Un protocole a été établi entre le Sous-Préfet, le Maire et le Commissaire relatif au dispositif « Sécurité participative citoyenne » approuvé lors du conseil municipal du 28 mars 2012.

Ce dispositif est destiné à inciter le voisinage à adopter une veille civique de leur entourage dissuadant ainsi les cambriolages ou autres faits de délinquance de proximité. Le lancement de ce dispositif s'est accompagné de réunions avec les habitants pour en expliquer le principe et désigner « citoyens vigilants ». Des différents quartiers de la Ville en lien avec les forces de police.

4) TIG et réparation pénale

Une convention a été signée en 2003 et réaffirmé en 2015 avec le Ministère de la Justice encadrant les conditions d'accueil de personnes condamnées à des TIG ou à des mesures de réparations pénales.

Véritable outil de prévention de la récidive, la Ville tient à poursuivre cette action.

5) Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)

La création en 2010 du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF), qui formalise un accompagnement éducatif et social de mineurs rencontrant des difficultés notamment comportementales.

Ce Conseil se réunit autant que de besoin, sous l'autorité d'un Maire Adjoint, sur des problématiques liées au comportement pendant le temps péri et extrascolaire. Les parents y sont convoqués auxquels il est rappelé le cadre dans lequel évolue et doit évoluer leur enfant. Le cas échéant une articulation est faite avec l'équipe pluridisciplinaire de la Réussite éducative.

6) La procédure de rappel à l'ordre

Faisant suite à la sollicitation du Procureur de la République et du Commissaire de Police, la Ville a souhaité s'inscrire depuis début 2015 dans le cadre de cette nouvelle procédure qui consiste sur proposition du commissaire après avis positif du Maire de requérir l'accord du Procureur de la République, pour pouvoir signifier à un administré, la Loi auquel chaque concitoyen est soumis et ainsi lui signifier tout manquement clairement identifié.

7) La lutte contre les violences faites aux femmes

Le premier pas, peut-être le plus décisif consiste à libérer la parole sur un phénomène sociétal qui occasionne chaque année en France un nombre important de victimes.

Les actions associatives ou communales de ces dernières années ont ouvert des pistes d'approche de cette problématique, par le théâtre, par des conférences et surtout par les accompagnements sur-mesure que mènent les médiateurs.

La part des accompagnements relatifs à des situations de violences faîte aux femmes est en progression. Les professionnels de terrain estiment qu'il s'agit plus de l'émergence d'une situation préalablement existante qu'une aggravation. Pour autant l'ampleur de celle-ci, les prolongements sur l'enfant mobilisent les services. Écoute des victimes par des médiateurs formés à cette problématique tant d'un point de vue psychologique qu'au regard des solutions et des partenariats à activer. Parmi ceux-ci le CDPS et la MDS détiennent une compétence première. De l'avis du premier Comité de pilotage de ce contrat de ville, ce partenariat doit être resserré. Le protocole de coordination des professionnels autour de la victime, intégrée au Schéma départemental de l'enfance, pourrait ouvrir des pistes pour ce partenariat resserré. Par ailleurs, au sein de la DPMI, une chargée de mission travaille sur la thématique des violences conjugales et intrafamiliales.

Il convient de sensibiliser les publics sur les enjeux, des conséquences sur les enfants, des sorties possibles et des aides existantes par notamment les permanences d'une association spécialisée, mais il faudrait aussi être en capacité d'accueillir dans l'urgence des victimes de maltraitance, ce qui sur le territoire communautaire n'existe pas.

8) La médiation allie prévention de la délinquance et accompagnement social.

Le lien social vise à garantir au sein de la cité un « vivre ensemble » apaisé, objectif avéré du travail de médiation sociale.

Dès les prémices de la politique de la ville sur le territoire communal, des moyens ont été affectés à la médiation. La création du service date de 2000 et l'effectif de 7 agents en 2007 a été porté à 13 agents en 2009.

Le rôle de cette équipe pluridisciplinaire est notamment de prévenir la délinquance directement lorsque les circonstances l'imposent et à travers des activités diverses permettant une approche et un soutien des jeunes des quartiers.

Les éléments statistiques recueillis au moment de la rédaction du CUCS faisaient état de faits de délinquance sur la circonscription à la fois à la baisse mais encore supérieure à la moyenne nationale notamment sur les deux zones de statistiques correspondant au quartier de Guinette et aux cités de la Croix de Vernailles et Emmaüs Saint Michel réunies.

Les tranches de vies narrées dans les bilans 2007 et 2008 du projet « accompagnement des familles » déposé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, illustraient déjà la diversité des actions de médiation. Ces interventions qui s'inscrivent le plus souvent dans la durée, apportent une aide aux familles et aux jeunes en difficultés, participent grandement à préserver la tranquillité publique et sont facilitatrices du sentiment d'appartenance de chacun à la cité.

Bien plus que l'intervention de « grands frères » lors d'échauffourées, la médiation s'est ancrée dans le quotidien des habitants qui perçoivent les médiateurs comme des recours proches d'eux quelle que soit la problématique vécue.

Pour parvenir à cette « immersion » parmi la population, il aura fallu une politique de recrutement favorisant l'émergence de personnalités reconnues, identifiées comme représentantes de l'institution tout en conservant ce capital de proximité.

La fusion animation et médiation a permis à cette équipe d'utiliser le support des loisirs comme levier relationnel lequel permet d'appréhender les problématiques collectives et de répondre sur un autre temps à une problématique individuelle et singulière.

De plus, du fait de cette approche spécifique il est à noter que les médiateurs tiennent compte de la globalité de vie de chaque personne permettant ainsi d'initier des changements dans des domaines très divers : familial, de voisinage, lié à l'emploi...

Leur travail en réseau avec une multitude de partenaires représente une seconde composante de leurs interventions. Ils ont su en quelques années tisser un réseau de professionnels vers lesquels ils accompagnent plus qu'ils n'orientent.

Le sur-mesure, qui par ailleurs s'inscrit le plus souvent dans la durée place au cœur de la démarche le « contrat moral humain » passé avec la personne, permet la construction du projet à développer.

En matière de prévention des passages à l'acte, c'est toujours le lien individuel qui permet de résoudre des mouvements de groupe. Sans cette proximité la médiation n'aurait pas le même impact ni la même utilité dans le domaine de la tranquillité publique et de la cohésion sociale.

La médiation contribue aussi beaucoup à gérer les situations de décrochage scolaire en concertation et en complémentarité avec la Réussite Éducative et avec le BIJ.

C. À LA SANTÉ

La thématique de la santé est celle qui a été la moins coordonnée et valorisée au cours du CUCS.

Le contrat de ville, nouvelle génération verra une mise en cohérence des différentes actions menées et une amplification des projets à développer, du fait des spécificités.

1) Lutte contre les addictions : Le partenariat avec Oppelia

Dans leur acception ordinaire, les addictions au sens large peuvent concerner un large public tant au regard des âges, que des lieux de résidence. La prévention des conduites à risque peut par conséquent cibler divers publics, le parti-pris est de privilégier la jeunesse.

En effet, la période de l'adolescence est un moment où les prises de risques

peuvent être importantes notamment concernant les consommations de produits psychoactifs, il semble donc important de les faire échanger et réfléchir sur leurs prises de risques notamment sur les comportements addictifs tels que les jeux vidéo.

De plus, les enquêtes menées au niveau régional (ESCAPAD) concernant les consommations chez les jeunes franciliens de 17 ans montrent un usage régulier d'alcool et de cannabis ainsi qu'une expérimentation d'ecstasy et de cocaïne relativement importante dans l'Essonne.

Cette problématique pose aussi des difficultés pour les professionnels et les parents qui se sentent démunis face à ces consommations ou comportement addictif et les jeunes ne savent pas toujours vers qui se tourner pour demander de l'aide.

L'association a pour objet d'apporter une aide aux enfants, adolescents et adultes, ainsi qu'à leur entourage, qui rencontrent des difficultés sur le plan social, médico-social ou sanitaire, liées notamment à l'usage de substances psychotropes ou engagés dans des conduites à risques.

Elle a ouvert ses missions à l'hébergement et l'accompagnement de jeunes femmes entre 18/25 ans et à des femmes seules ou avec enfants victimes de violences conjugales.

Elle a également pour objet la recherche, le développement, la prévention, l'information et la formation d'intervenants (enseignants, médiateurs...) Des actions sont mises en place au lycée et au collège concernant les produits psychoactifs, les comportements addictifs (ex : les jeux vidéo) et plus généralement les prises de risques.

Dans le cadre du dispositif REAAP l'association a perçu un financement de 3 300 € de la CAF.

L'objectif des séances est d'apporter des connaissances sur les drogues et de faire réfléchir les collégiens ou les lycéens sur leurs représentations et leurs prises de risques. La dernière partie de la séance est consacrée aux personnes de confiance et aux lieux ressources de sorte qu'ils peuvent demander de l'aide en cas de difficulté avec un produit et/ou un comportement.

Les parents seront impliqués dans les projets de prévention mis en place dans les établissements scolaires, soit dans la construction du projet, soit en ayant un retour de ce qui a été fait dans les classes, soit en participant à une rencontre-débat sur un des thèmes travaillées auprès des élèves (les prises de risques à l'adolescence, les jeux vidéo,...).

Cette intervention sera complétée par une formation dédiée aux agents de la médiation.

Les médiateurs sont en effet particulièrement en prise avec des publics fragilisés aux consommateurs de toute sorte de produit et de comportements addictifs comme le jeu par exemple.

2) Le Pass'Santé

Dispositif créé depuis plusieurs années, le Pass'Santé répond à une logique de prévention des comportements des enfants et des jeunes et par extension de leur famille.

À ce titre, la ville d'Étampes a mis en place une action de dépistage bucco-dentaire qui est menée chaque année en direction de tous les élèves scolarisés en CE1. Cette action vise à renforcer les acquis de la prévention, diffuser une information sur

l'hygiène et détecter individuellement les enfants à risque carieux avéré ou potentiel. Une note confidentielle est adressée aux parents. En 2013, 349 enfants ont été examinés, 39.8% des enfants présentés une bonne hygiène bucco-dentaire, 54,15% une hygiène moyenne et 6.02% une hygiène insuffisante. Il a été repéré sur 113 enfants (32%) une nécessité de soin curatif. Les trois écoles des quartiers prioritaires présentent les taux de soins curatifs les plus importants (37.78% ; 48%; et 43.10%).

Un lien sur les possibilités offertes par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) dans ce domaine sera affiché cette année.

Une information sur les IST[4] et la contraception intégrée depuis deux ans au Pass'Santé, cible les lycéens afin de les sensibiliser au risque des IST notamment le SIDA. Depuis cette année, elle s'accompagne d'une information relative au moyen de contraception.

Cette action menée en partenariat avec les lycées et plus particulièrement les infirmières scolaires ainsi que le Centre Départemental de Prévention et de Santé débouchera sur l'organisation d'une journée de la santé.

Celle-ci permettra à tout public de bénéficier d'information sur l'alimentation, les vaccinations, l'audition, … et permettra également d'effectuer des dépistages rapides de diabète et de V.I.H.

La logique souhaitée après cette première action sera de développer les informations auprès des publics les plus éloignés de cette considération et de ces pratiques de prévention.

3) Prévention et promotion de la santé sur le territoire

Eu égard aux caractéristiques de santé publique sur le territoire IDH2[5] à 0,41, il appartiendra au comité de pilotage de lancer une réflexion autour de la mise en place d'un Contrat Local Santé.
Le **Contrat Local de Santé** vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur les déterminants sociaux (l'accès des personnes, notamment démunies, aux soins, aux services et à la prévention, la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé). Un diagnostic de santé devra être réalisé. La connaissance précise d'un territoire est indispensable afin d'apporter des réponses adaptées aux problématiques rencontrées sur un territoire et d'adopter ainsi une stratégie efficace de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Une réflexion sera également lancée pour la mise en place d'un **Conseil Local en Santé mentale** pour favoriser la déstigmatisation et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique.

Le **Conseil Local en Santé mentale** est une « table de concertation » à l'initiative du comité de pilotage qui génèrera de nombreuses actions : information, coordination, formations « croisées », services d'accompagnement, recherche-actions. Le CDPS et la PMI sont des partenaires naturels de ces initiatives.

---

[4] Infection sexuellement transmissibles
[5] Moyenne d'indice santé (espérance de vie), éducation >15ans sortie du système scolaire et diplômé) et de revenus (revenu imposable médian des ménages par unité de consommation).

4) La spécificité de la santé mentale et du bien-être psychique

L'existence de l'Hôpital spécialisé Barthélémy Durand au cœur du territoire communal impacte inévitablement l'environnement.

En effet, quand il s'agit pour certains patients d'entrer dans une démarche d'insertion sociale, il est légitime que celle-ci se fasse au travers de l'intégration dans un logement d'Étampes.

Cette réalité amène certains d'entre eux du fait de leur pathologie et/ou de leur fragilité psychique, à adopter des comportements qui parfois génèrent des nuisances pour le voisinage (syndrome du diogène par exemple).

Dans une autre logique, les patients en insertion sociale par le logement, deviennent parfois des cibles pour des personnes peu scrupuleuses qui ont perçu la facilité avec laquelle il était possible d'exercer une emprise (vol, occupation de logement, …)

La Ville a « appris » à exercer une extrême vigilance sur ces questions que ce soit par l'intermédiaire de son service logement, celui de l'hygiène et sécurité et les médiateurs.

Le rapprochement avec les partenaires dans ce contexte est essentiel (MDS, Juge des tutelles, CCAS, Service de police, …) et a incité à renforcer le partenariat avec les associations tutélaires du département.

À ce sujet, l'association tutélaire, AJPC souhaitait pouvoir implanter une antenne dans le Sud-Essonne du fait du nombre important de mesures de tutelle à exercer au sein de ce territoire et de leur éloignement géographique.

La Ville a souhaité favoriser cette démarche en permettant à l'association d'intégrer des locaux gérés par la Commune. Leur installation a été organisée et devrait être effective rapidement.

La Ville d'Étampes poursuit également, dans le cadre de sa politique de santé publique un partenariat avec la Maison Des Adolescents (MDA) gérée par le Centre Hospitalier Spécialisé Barthélémy Durand. Une permanence de la MDA à lieu à la Maison des Solidarités.

Le Centre Hospitalier Spécialisé Barthélémy Durand entend rapprocher ses professionnels de santé, du public adolescent. Cette période de la vie est marquée par de grands bouleversements qui peuvent aussi être accompagnés d'une fragilité accrue potentiellement propice à des déséquilibres.

La Maison des Adolescents est constituée d'une équipe pluridisciplinaire pour laquelle la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et sociale.

Les jeunes sont reçus sans rendez-vous, seuls ou accompagnés, pas forcément dans une démarche de soins, venus de leur propre initiative ou conseillés par leurs responsables scolaires, leur entourage familial, pour évaluer leurs besoins, leur proposer des soins psychiques et somatiques dans une démarche pluridisciplinaire.

D. À LA JUSTICE

Au cours du 1er trimestre 2012, le Point d'Accès au Droit (PAD) a accueilli ou orienté vers ses partenaires extérieurs 901 personnes, 65 % sont issues d'Étampes dont la moitié des quartiers prioritaires. La proportion est identique à chaque trimestre. Il ressort de ce service offert aux administrés une forte demande d'informations et de conseils juridiques, notamment en droit du travail ainsi qu'en droit de la famille.

Ce service ne fait que croître et démontre si il était besoin, de sa pertinence sur le territoire étampois et communautaire.

Une logique de délocalisation des permanences du juriste s'est mise en place depuis peu ce qui permet d'apporter le service dans des communes du sud du territoire.

Au cœur d'un réseau partenarial, les informations dispensées par le PAD sont complétées pour l'ensemble des permanences existantes dans les centres sociaux de la ville.

Le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAC) souhaiterait mettre en place un Relais d'accès au droit (RAD) dans le sud de l'Essonne. Lors du Conseil d'Administration du 20 mai 2014, il a été décidé de solliciter la commune de Méréville à cette fin.

L'accès au droit pour les victimes constitue un volet important de la politique de la ville, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) assure des permanences à Étampes.

E. À L'ÉDUCATION PAR UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU AU SERVICE D'UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE.

La ville d'Étampes conduit depuis la signature de son premier contrat de ville, un partenariat étroit et renforcé avec l'Éducation Nationale et l'ensemble de ses établissements.

La culture de réseau est devenue pour chaque partenaire « une seconde nature ».

Cette réalité s'est inscrite dans la logique de projets collectifs mais aussi, notamment depuis la création de la réussite Éducative dans la logique de projet personnalisé.

En effet, chaque enfant, chaque adolescent est pris en charge par une communauté, laquelle s'attache à assurer une vigilance commune.

L'élève de l'école, placé sous la responsabilité éducative des enseignants devient en d'autres temps l'enfant des structures municipales et communautaires et de leurs agents.

Ce maillage essentiel aux apprentissages scolaires et de la vie citoyenne, s'accompagne par un lien entretenu avec les parents pour l'ensemble des partenaires.

1) Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est le principal dispositif de la politique de la ville permettant de rétablir l'égalité des chances.

Cette valeur républicaine mise à mal par le déterminisme trouve par cet engagement financier et humain les moyens d'un rééquilibrage au profit des enfants qui en ont le plus besoin.

L'approche territoriale en matière de zonage prioritaire ne suffit pas à endiguer les inégalités et leurs conséquences éducatives. L'attache de ce dispositif à l'enfant, individuellement, au regard de ses difficultés propres, repérées par l'un ou l'autre des membres de la communauté éducative est une réponse appropriée à cet objectif. Ainsi, il existe autant de parcours personnalisés que d'enfants.

Les objectifs de réussite éducative au sens propre sont à comprendre au sens plus large des conditions éducatives favorisant une enfance épanouie.

a) Éléments de contexte

Le contexte de crise économique, vécue encore plus intensément dans les quartiers prioritaires rend plus prégnant l'aboutissement de cet objectif.

La cellule de recueil et de traitement de l'information préoccupante du département de l'Essonne a centralisé 3272 nouvelles informations préoccupantes sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 sur le territoire essonnien. 233 de ces informations préoccupantes concernent l'ensemble du territoire d'Étampes soit un pourcentage de 7,12 %. De ce constat, découle une nécessité de prévention des situations dans lesquelles les droits de l'enfant à une éducation protégée sont malmenés.

Depuis le 1er décembre 2005 la ville d'Étampes, par la Caisse des Écoles, est porteuse de ce dispositif et y concourt au même niveau contributif que l'État.

Ce financement induit un champ d'intervention prioritaire sur les quartiers en politique de la ville, mais aussi sur la commune dans sa globalité comprenant les établissements scolaires qui y sont rattachés.

b) Le repérage précoce des situations représente un objectif opérationnel.

Parmi les objectifs opérationnels visés, la lutte contre le décrochage scolaire et la promotion des liens infra familiaux mobilisent les équipes. Le repérage est actuellement essentiellement du fait des personnels des établissements scolaires (difficultés cognitives ou comportementales ou d'apprentissage…). Ces signes sont caractéristiques de problématiques sociales, financières, de santé ou de handicap non repéré.

Nature des prestations servies

Prestation individuelle

Soutien scolaire : 80

Atelier piscine : 9

Atelier théâtre : 6

Atelier jeux : 12

Prestation en petit groupe

Loisirs éducatifs, sportifs ou culturels : 57

Séjours : 12

Renforcement des savoirs : 10

Activités des services : 80

Action familiale

Week-end : 13

Sorties familiales : 50

Action collectives : 150

Valorisation de l'enfant (remise de diplôme / CLAS): 232

c) Le partenariat est imparfait. Il doit s'enrichir et s'organiser.

Des réunions de travail spécifiques avec l'assistante sociale du collège de Guinette, couplées avec la participation des conseillers principaux d'éducation créent le lien avec cet établissement en géographie prioritaire et dont le nombre de collégiens suivis en 2014 représente 37,3% du total d'enfants accompagnés en RE. 82% des enfants suivis dans le cadre de ce dispositif résident en géographie prioritaire.

Le travail en réseau, pas seulement au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la réussite éducative mais aussi avec nos partenaires institutionnels (Éducation Nationale, Maison départementale des Solidarités, service Aide Sociale à l'Enfance) et associatifs (prévention spécialisée) est un gage d'efficacité car c'est à ce prix que la complémentarité des actions comme des compétences pourra s'exercer.

Le 9 février 2015, s'est tenu à 14h00 un Conseil consultatif de la caisse des écoles convoqué pour valider le programme de réussite éducative auquel l'ensemble de nos partenaires étaient conviés.

Cependant, le constat d'une insatisfaisante collaboration entre les services de la MDS et les équipes de la réussite éducative nous fait obligation dans l'intérêt de l'enfant et dans la perspective d'atteindre l'objectif d'un repérage précoce des situations, d'organiser un partenariat plus étroit. À cette fin, la MDS tient une « Commission de prévention enfance » à un rythme hebdomadaire. Dans le cadre du

soutien à la parentalité, un lieu d'accueil enfants-parents animé par des professionnels de la DPMI a existé rue Magne. De nouveaux locaux ont été proposés. La poursuite de ce projet sera recherchée avec la plus grande bienveillance.

Au regard de l'éthique propre à la fonction d'éducateur spécialisé, la participation à cette instance créerait les conditions d'un partage de l'information propice à la prévention précoce des situations.

Le principe, acté par ce présent contrat de ville, est celui d'un renforcement des relations partenariales par la participation à l'une et l'autre des instances de consultation des partenaires.

2) Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Toutes formes d'accueil confondues, 849 enfants bénéficient d'une aide substantielle pour rétablir le principe républicain d'égalité des chances.

La stratégie mise en œuvre vise à apporter aux enfants une aide concrète aux devoirs pendant 1h30.

La particularité de l'accompagnement scolaire mise en place dans les centres sociaux est de poursuivre ce temps d'étude par une approche éducative différente en utilisant les supports informatiques, les jeux de société, et la lecture. L'approche « culturelle » est en cours de montage par les services de sorte à combler ce déficit par des sorties culturelles.

Ce dispositif est mis en œuvre dans les deux centres sociaux : à Jean Carmet (quartier Guinette) et au centre social de la Croix de Vernailles.

Il s'accompagne de la signature d'un contrat avec les parents sur leurs engagements à s'assurer de la fréquentation de leurs enfants pour l'année scolaire.

Il sera recherché des formes permettant d'associer plus encore les parents à l'accompagnement éducatif de leurs enfants. En terme de partenariat la même démarche conduira le coordonnateur du Clas, à solliciter les référents CLAS de la CAF. La fréquence d'une fois par trimestre est souhaitable.

Les locaux accueillant le CLAS, verront une évolution qualitative dans le cadre des nouveaux locaux projetés sur le quartier de la Croix de Vernailles.

Cet ensemble éducatif, auquel s'adjoignent les dimensions sportives et culturelles développées ci-après, concourt à soutenir la fonction parentale, notamment en direction des familles les plus fragilisées par la crise sociale et économique que nous traversons.

Les centres sociaux, le rôle fédérateur qu'ils jouent avec les associations et les réseaux de professionnels (REAAP, MLSE, PAD…) apportent une réponse quotidienne au besoin de vivre ensemble.

3) Une dynamique sportive à encourager

a) L'engagement de la ville d'Étampes

La ville d'Étampes a développé des moyens humains et investi dans des équipements modernes présents dans chaque quartier que ce soient de petits équipements de proximité ou de grands complexes, Ces équipements rassemblent enseignants, associations pour des temps d'occupation optimisés.

Deux écoles, l'un « multi-sports » municipale encadrée par deux éducateurs

terrestres, l'autre « de natation » gérée par les éducateurs intercommunaux de la piscine, dispensent auprès des jeunes âgés de 6 à 12 ans une initiation sportive que poursuivent au-delà de 12 ans les 34 associations sportives étampoises.

D'autres activités sont encadrées par les éducateurs terrestres, l'une en direction des jeunes des quartiers, le mercredi après-midi, sur les équipements de proximité ; la seconde intitulée « baby-gym » en direction des mères et de leurs enfants en bas âge. Deux autres encore complètent l'animation sportive, en direction des séniors et des adultes.

L'objectif de cette animation sportive est de faire grandir les valeurs enseignées par l'activité sportive :

- le goût de l'effort,
- le respect de la règle, de soi, des équipements et des autres compétiteurs...

b) Les partenaires associés

Trente-quatre associations sportives délivrent une multitude d'enseignements à des disciplines très variées. Au-delà de l'aspect technique, ce travail éducatif concourt à la formation citoyenne. Cette richesse associative prend le relai des écoles municipales et intercommunales du sport. Le plan de formation dispensée gratuitement tant par le Centre de ressources politique de la ville en Essonne que par la maison du Sud-Essonne du Conseil départemental représente un important atout pour le secteur associatif.

Enfin, la base régionale de Loisirs, rebaptisée « ile de Loisirs » est un espace de plein air et de loisirs financé chaque année par la Direction des Sports, de la Jeunesse, de la Citoyenneté et de la Vie Associative à hauteur de 912 000€. Le développement d'un partenariat avec « l'Île de Loisirs » ouvrirait des perspectives aux acteurs des actions en politique de la ville.

4) La démarche de droit commun pour favoriser l'accès à la culture

La dynamique globale d'accès à la culture prend appui également sur le service culturel de la communauté de communes de l'Etampois Sud-Essonne.

Dans ce sens, une rencontre s'est tenue dans le cadre de la préparation du Contrat de Ville avec les services de la DRAC afin de valoriser les dispositifs de droit commun (résidences territoriales en milieu scolaire[6], structures de lecture publique, « culture et lien social »[7]…) de sorte de valoriser les actions déjà menées et les équipements (bibliothèques, archives, musée).

De plus, un travail de mise en cohérence des dispositifs est en cours avec pour objectif de valoriser également le lien entre l'élaboration du contrat de ville et l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire » obtenu par la CCESE.

Le Pays d'Art et d'Histoire animera en lien avec les autres services culturels une démarche de conventionnement avec l'État autour de l'éducation artistique et culturelle. Dans ce cadre, le Pays d'Art et d'Histoire développera ses collaborations avec les établissements d'enseignement, notamment sur des projets de longue durée.

---

[6]Ce dispositif facilite la découverte d'un processus de création et la construction d'un jugement esthétique par des pratiques artistiques et des sorties culturelles.

[7]Ce programme couvre l'ensemble des secteurs artistiques et culturels (spectacle vivant, arts plastiques, de l'audiovisuel, du livre et des pratiques numériques)

Des ateliers fonctionnent aussi à l'intention des jeunes, hors temps scolaire : activités du mercredi, du samedi et durant les vacances (été des 6-12 ans).

Des actions sont menées avec les centres de loisirs et se développent notamment à l'intention des jeunes en difficulté. Des ateliers d'architecture et du patrimoine se déroulent dans les quartiers défavorisés en liaison avec les services chargés de la mise en place de la politique de la ville (« École ouverte » ou autres dispositifs partenariaux...).

L'animateur de l'architecture et du patrimoine et son équipe de guides conférenciers travaillent en transversalité avec les services municipaux et territoriaux (enfance, jeunesse et sport) et en collaboration avec les différents partenaires (Éducation nationale).

En fonction des thématiques développées, les ateliers font appel à de multiples compétences : architectes, urbanistes, paysagistes, scientifiques et techniciens du patrimoine, artisans, plasticiens, musiciens, écrivains et comédiens...

a) Une démarche complémentaire et spécifique aux quartiers prioritaires.

Une programmation du pôle de développement culturel diversifiée a régulièrement attiré la population sur l'ensemble des scènes des trois quartiers prioritaires. Certains spectacles ont plus que d'autres favorisé la rencontre et l'échange lorsque la thématique était porteuse de débats.

Plus de 20 événements ont été proposés dans les quartiers, et de nombreuses autres manifestations (fête de la musique, cinéma en plein air...)

L'approche des différents publics, dans ce contexte particulier de manifestation culturelle, positionne les acteurs sociaux sur un registre différent et facilitateur. Ces intervenants ont une autre image à l'égard du public à l'issue de ces manifestations culturelles.

Parfois la nature même du spectacle (saynète sur les violences conjugales...) augure un travail de fond avec les familles. Les enfants suivis par la réussite éducative sont régulièrement informés et conviés aux différents spectacles, prolongeant ainsi le travail accompli à leur encontre.

Enfin, la politique tarifaire favorise la venue des familles nombreuses ainsi que celles en grande difficulté.

Le pôle de développement culturel des quartiers a également élaboré un partenariat avec l'association « Horizons » qui propose lors de certaines manifestations un buffet réalisé dans le cadre d'une action de réinsertion intitulée « Saveur du monde ».

La programmation culturelle est élaborée au sein d'une commission dans laquelle les associations de quartier, les habitants qui ont tissé un lien privilégié avec la maison de quartier, se retrouvent, proposent des événements et débattent sur les propositions de la responsable. Cet échange direct permet de promouvoir les manifestations retenues, les membres de la commission ne manquant pas de relayer auprès de leur voisinage et de leurs proches les temps forts de la saison à venir.

Enfin, une coordination est effectuée avec le service culturel de la CCESE notamment pour favoriser le patrimoine urbain contemporain situé dans les quartiers prioritaires mais aussi pour tirer parti du patrimoine de la CCESE reconnu au travers de son label 'pays d'art et d'histoire ».

La Ville a également signé une charte pour devenir partenaire de l'association

nationale Relais Culture du Cœur.

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) en tant que relais édite des contremarques pour le public rencontrant des difficultés d'accès à la culture (à destination des jeunes et leurs familles).

La consultation des spectacles et sorties est proposée via un site et un réfèrent du BIJ. L'accès à la programmation locale est facilité également par des invitations ponctuelles sélectionnées par Cinétampes. Le BIJ développe cet axe pour permettre à ceux qui en ont besoin d'avoir un levier pour sortir de situations ou contexte freinant l'accès professionnel. D'autres informations sont relayées par le BU en lien avec la culture. Plus de 80 familles bénéficiaires avec 300 contremarques éditées.

De plus, le centre social « Camille Claudel » a organisé des expositions, au sein de la maison de quartier sur divers thèmes : droit de l'enfant, exposition de photos « d'Étampes sous la neige », Victor Hugo, Camille Claudel, la santé...

En plus de ces expositions, des animations telles que des films en familles, des contes en famille, des concerts, des conférences ont été proposées aux habitants.

Des formations informatiques, de mobilité ont été mises en place, ainsi que de nouvelles permanences telles que la Chambre des Commerces et d'Industrie, paroles de femmes....

L'extrait de la programmation 2014 illustre l'éclectisme des choix opérés et leur apport éducatif :

- Expo : Du lundi 17 février au vendredi 7 mars : « Mon sport préféré », exposition ambulante sur différents sites (Camille Claudel, Jean Carmet, Croix de Vernailles...)
- Mercredi 2 avril : Spectacle sur l'environnement à 14 h 30 *(jeune public) 2,30 €*
- Mercredi 16 avril : Spectacle sur l'hygiène et l'alimentation «projet familles» les marionnettes de la tour penchée « le raton laveur » à 15h (familles)
- Vacances d'avril : Atelier jardinage en famille avec l'association la petite tortue *(familles)*
- 2ème semaine des vacances scolaires : projet CUCS « au galop » à Chamarande *(alsh / sam)*
- Expo : Du lundi 28 avril au 6 juin « Planning familial et contraception », « sida » pour le Pass' santé (partenariat avec les établissements scolaires)
- Du mardi 10 juin au vendredi 13 juin : « exposition de l'école Jean de la fontaine maternelle sur les monuments d'Étampes et de Paris » (tout public)
- Du lundi 16 juin au vendredi 4 juillet 2014 : « L'odyssée du Jazz » (tout public)
- Samedi 21 juin : fête de la musique. *(Tout public)*
- Mardi 16 septembre : conférence sur « le tri sélectif » avec association la petite tortue et Emmaüs Habitat à 14h (familles)

III. Renforcer les liens entre le monde économique, les lieux de formation et les demandeurs d'emploi

A. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Principales caractéristiques de la DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) à août 2014 :

DEFM Catégorie A + B + C : 475

177 à la Croix de Vernailles

13 Quartier Emmaüs St Michel

285 sur le plateau de Guinette

DEFM Catégorie A (demandeurs d'emploi sans aucune activité) : 345

137 à la Croix de Vernailles

10 Quartier Emmaüs St Michel

198 sur le plateau de Guinette

25,9% sont demandeurs d'emploi de longue durée, soit en évolution de 7% par rapport à août 2013 :

30% sur la Croix de Vernailles et Emmaüs

23,6% sur Guinette

11, 16% sont demandeurs d'emploi de très longue durée (plus de 2 ans) avec un taux plus faible sur Guinette à 9,2%. L'évolution est de 27% en comparaison d'août 2013

Plus de 31% des DE qui habitent ces quartiers ne sont pas qualifiés et 60% ont un niveau de formation infra BAC

Les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent un peu plus de 11% et sont plus présents sur la Croix de Vernailles (12,4%) et Guinette (10,5%) que sur Emmaüs St Michel où ils ne représentent que 7,7% des demandeurs d'emploi.

La part des femmes est faible et représente 34,3% des demandeurs d'emploi de ces quartiers

Si la part des jeunes demandeurs d'emploi est plutôt à la baisse, celle des séniors est en augmentation.

B. L'EMPLOI ET INSERTION

1) Les engagements de Pôle emploi

a) Mobiliser la politique de l'emploi en faveurs des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit

- en renforçant la mobilisation des emplois aidés (CUI-CAE/CIE°, notamment en le Contrat Starter pour les jeunes de moins de 30

ans en difficulté d'insertion,

- en contribuant à l'augmentation des entrées de jeunes vers les dispositifs de la 2éme Chance, E2C ; Épide,
- en mobilisant le dispositif Formation 2ème Chance confié à l'AFPA la, Nouvelle prestation AFPA prestation prévoyant un accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social
- en mettant en place des plans d'actions concertés avec nos partenaires (ex dans le cadre des EAV)
- en contribuant à la montée en charge des entrées dans le dispositif Garantie Jeunes

b) Repérage et orientation des jeunes

- participation aux commissions Locales et Départementales afin d'examiner le dispositif le plus adapté dans une logique de complémentarité
- Articulation de l'offre de service de Pôle emploi avec celle de la Mission Locale, dans le cadre de la Nouvelle Convention de partenariat Renforcé (2015-2017)
- Prescrivant la nouvelle prestation de Suivi dans l'Emploi pour les Demandeurs d'Emploi de très Longue Durée ou sortants de dispositifs de l'IAE contribuant à l'augmentation des entrées de jeunes en contrat Alternance, Contrat de Professionnalisation et Contrat d'Apprentissage en participant au dispositif Réussite en Apprentissage
- mise en place du Suivi Pré apprentissage au démarrage du contrat
- Participation en lien avec la Préfecture et la Direccte aux opérations « Carrefour des Métiers » mobilisant l'offre de service Entreprise au profit des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- Promotion des candidatures des demandeurs d'emploi des quartiers par les conseillers Entreprise auprès des recruteurs contribution au développement de l'accès des jeunes au parrainage en s'appuyant dès sa mise en place sur de la Plateforme Nationale
- Renforcer le partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT°
- Développer des partenariats avec d'autres associations (ex FACE...)

2) La charte « entreprises et quartiers »

Dans le cadre de cette charte les agglomérations s'engagent à désigner un référent dont le rôle est de gagner l'adhésion des entreprises tant à l'accueil des stagiaires de 3ème que de développer l'apprentissage, voire de parrainer des jeunes issus des quartiers prioritaires titulaires de diplômes de niveau III et II. L'entreprise Faurecia, la Poste, Carrefour, sont potentiellement partenaires de cette action. Carrefour et

Faurecia s'engagent déjà à participer aux forums emplois, métiers, à accueillir les élèves de 3ème et effectuent des recrutements sur différents types de contrats favorisant l'insertion.

3) Clauses sociales dans les marchés publics

La Clause Sociale a été intégrée à toute la commande publique de la ville d'Étampes. Elle impose pour tous les marchés publics aux soumissionnaires d'intégrer 5% du temps de travail nécessaire à la réalisation du marché qui doivent être réservé à de l'emploi étampois social.

Le respect de cette clause sociale est géré par un agent public affecté au service Emploi Formation et formation Professionnelle (EFIP). En 2011, 33 contrats ont permis de dégager 4000 heures le plus souvent sous la forme d'emplois de courte durée, concourant souvent à ce que le bénéficiaire reprenne confiance dans ses potentialités d'emploi.

196 personnes ont été suivies par l'EFIP dont 86 issues des quartiers prioritaires. En 2011, 90 contrats ont été signés grâce à la mise en place d'un réseau d'entreprises géré par l'EFIP, hors clause sociale. En 2012, sous la volonté du Maire, un « observatoire pour l'emploi » est créé mettant en adéquation les partenaires pour l'emploi et le développement économique local pour une meilleure appréhension du tissu d'entreprises et de leurs demandes.

a) Clauses d'insertion ANRU

L'opération de rénovation urbaine du quartier Saint Michel constitue l'une des évolutions majeures allant affecter dans les prochaines années le tissu urbain de la commune d'Étampes. Néanmoins, elle ne se matérialise pas exclusivement par un remodelage physique et architectural de la zone concernée. Ce projet est en effet porteur d'une approche globale de la notion de revitalisation urbaine, incluant la dimension socio-économique.

Par conséquent, dans le cadre de cette opération de rénovation, a été ratifiée une Charte Locale d'Insertion. Cette dernière contient un certain nombre de dispositions articulées autour de la thématique de l'insertion professionnelle. Ainsi, ce projet de rénovation urbaine se caractérise comme étant un levier en faveur de la formation et de l'emploi sur le territoire.

Les chantiers afférents à cette opération, ainsi que les nouveaux moyens de fonctionnement de la vie des quartiers rénovés, apparaissent comme des supports de formation et de mises en situation d'emploi. L'objectif est évidemment de traduire les offres d'insertion ainsi créées en emplois durables.

Parallèlement, une partie des travaux de bas niveau de qualification est confiée aux structures locales d'insertion par l'activité économique. Ainsi, un panel de métiers-supports d'insertion est déployé en direction du public prioritaire.

Un agent intercommunal est employé à mi-temps pour la mise en œuvre de la clause sociale sur les marchés de travaux et de service. Cet agent fait le lien entre le service marché, l'entreprise retenue et les demandeurs d'emploi susceptibles de répondre aux profils recherché.

Voir le détail du volume d'heures ainsi ventilé page 11.

4) Un partenaire de choix à travers le pôle d'économie solidaire

En 2014 s'est créé un groupement économique solidaire animé par l'association du pôle d'économie solidaire du sud-Essonne, fédérant de manière renforcée les différentes structures adhérentes, implantées sur le territoire depuis de 20 ans : 1 entreprise d'insertion « Scop val emploi », 3 chantiers d'insertion portés par les associations « potagers du télégraphe », « Val Emploi service » dans les secteurs du maraîchage, de la blanchisserie et de la santé, 1 association intermédiaire « Action emploi », 1 centre de formation avec « Horizons » notre principal partenaire à ce jour. Cette entité est subventionnée, toutes structures confondues par le Conseil départemental pour un montant de 970 000 € par an. Cette organisation de l'économie solidaire travaille l'insertion de 471 personnes pour 138 178 heures (soit 83 ETP) ; 587 bénéficiaires du RSA ; 573 stagiaires pour 73 011 heures de formation.

Par ailleurs, au regard du frein à l'emploi et à l'insertion sociale que représente les difficultés de mobilité, spécifiques au territoire sud-essonnien, ce contrat de ville devra renforcer la prise en compte de cette problématique telle que cela est projeté dans la fiche action n° 8. Afin de favoriser la mobilité des chercheurs d'emploi « la plateforme Mobilité Solidaire d'Étampes » est un partenaire essentiel qui annonce dans son bilan plus de 500 bénéficiaires sur ses actions.

Enfin au chapitre de la levée des freins à l'emploi, les services de la communauté de communes comme ont tissé une réponse globale et cohérente en terme de mode de garde des jeunes enfants (plusieurs crèches, des réseaux d'assistantes maternelles RAM…) Le partenariat entre la CAF et la DPMI peuvent encore être amélioré. C'est dans l'échange permanent que nous saurons adapter les services publics à la demande.

5) ID Logistics

Dans le cadre de l'aménagement de la future zone Nord Bois Bourdon, un secteur d'activité d'une dizaine d'hectares se verra accueillir de nouvelles enseignes participant à l'attractivité économique du territoire.

Ainsi, une enseigne logistique s'implantera dès 2016 et créera plus de 250 emplois directs.

L'exploitant en lien avec les partenaires locaux de l'emploi a déjà engagé les démarches prospectives en vue des recrutements mais également de la formation spécifique liée aux emplois de la logistique. Le recours à l'emploi local est ainsi favorisé.

6) Les emplois aidés CAE CUI

Évolution des contrats CA-CUI depuis 2012

Année	Type de contrats	Nombre d'agents	Principaux secteurs d'activités
2012	CAE CUI	3 4	Techniques Administratif Jeunesse
2013	CUI CA	4 5	Espaces verts Sports Administratif
2014	CUI CA	10 2	Administratifs Techniques (espaces verts, bâtiment, voirie) Informatique

Sur les contrats aidés signés en 2013 :

- 2 agents ont été nommés stagiaires
- 2 agents vont être nommés stagiaires en 2015
- 2 contrats sont encore en cours
- 2 contrats ont pris fin, l'un à la fin de la formation du jeune et l'autre contrat a été interrompu.

Sur les contrats aidés signés en 2014, les 12 sont encore en cours.

Formation

Budget consacré sur les 3 dernières années spécifiquement aux contrats aidés

CUI 2481€

CA 6726,6€

Formations suivies ou qualifications obtenues :

Animation :

- La méthodologie des apprentissages - ADPEP 120
- Session générale BAFD - Ligue de l'Enseignement"

BPJEPS - Campus Léo Lagrange

Techniques :

- Renouvellement CACES cat. 1, 3,5 - AFT-IFTIM
- CACES autorisation de conduite tondeuse autoportée - AFIC 45

Formations payantes CNFPT

- Initiation à l'état civil
- La reprise des concessions funéraires
- Création et entretien des gazons et pelouses
- Connaissance et reconnaissance des végétaux
- Accompagner la mise en place de l'entretien d'évaluation

- Les installations simples de maintenance en électricité (électricité, niveau 1)
- Formation d'adaptation des emplois d'avenir

Perspectives

En 2015, 1 contrat CUI-CAE vient d'être signé au service urbanisme et d'autres sont à venir.

4 nominations stagiaires sont d'ores et déjà prévues pour des contrats de 2013 et 2014.

La collectivité s'est engagée à poursuivre sa démarche d'aide aux jeunes et à signer de nouveaux contrats aidés.

En 2013 la Mission Locale Sud-Essonne comptait 108 contrats aidés. À ces contrats aidés venaient s'ajoutait 143 missions d'intérim et 64 temps partiel. Parmi les 270 jeunes entrés en formation au cours de cette année, 51 ont été recrutés en alternance et 31 ont retrouvé le chemin de l'école. La Mission locale est en contact avec 1807 jeunes. Sur les 1324 jeunes suivis, 641 ont trouvé un emploi dont 99 en CDI, 227 en en CDD. **(Réunion de préparation du contrat de ville du lundi 22 décembre 2014)**

7) Les actions-emploi conduites en partenariat par le BIJ

Le Bureau Information Jeunesse propose un accompagnement à la réalisation d'actions « à la découverte professionnelle» aux équipes éducatives des collèges, lycées, CFA ou autres et individuellement à tous les jeunes sur l'année, tant pour de la méthodologie de conduite de projet que dans les démarches conjointes de recherche de partenaires utiles à la construction d'un parcours.

Cette implication prend la forme d'une programmation telle que présentée :

- Forum Ambition-Orientation, les offres de formation du sud Essonne en direction des jeunes élèves de 3eme (Janvier). Le forum ambition-orientation est quant à lui destiné aux élèves de 3eme (1400 jeunes sur 2 jours) qui bénéficient d'une présentation des offres de formations en sud Essonne
- Rencontre professionnelle « Métier de la Justice » (février) Conseil en recrutement jobs (mars)
- « Les jeunes à la rencontre de l'entreprise » qui permettent sous forme de mini table ronde une rencontre avec des cadres d'entreprises issus d'un secteur en concordance avec le parcours suivi du jeune (niveau bac ou bac +2)...
- Conférences sur la mobilité européenne (avril)
- Rencontre avec nos quartiers (juin)
- Événement « artimobile » (l'artisanat) (octobre)
- Salon sur les Métiers des services à la personne (novembre) qui a lieu tous les 2 ans et qui correspond à une demande forte du territoire

Les actions conduites ont contribué à la construction des parcours dans un contexte de fort chômage des jeunes.

Compte tenu de l'impact que ces journées ont eu sur les jeunes et sur la Commune de façon générale et malgré l'investissement humain important que cela représente pour chacun, les partenaires ont souhaité renouveler ces actions d'information et de

communication qui soutiennent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Attendus et reconnus par les professionnels, elles sont un véritable soutien au parcours, un atout à l'insertion...

Un enseignant de la filière Bac Pro SPVL témoignait de sa promotion 2013 qui était passé sur le forum de l'orientation et qui s'était investi dans sa scolarité car cette voie était un choix.

Par ailleurs, en partenariat notamment avec le CIO, il sera nécessaire de coordonner des actions visant à apporter des solutions contre le décrochage scolaire des jeunes de 16 à 18 ans, a fortiori, lorsque celui-ci est consécutif à une arrivée récente en France.

8) Les engagements de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Essonne (CMA).

L'animation d'ateliers sous l'intitulé « *Réunion des futurs installés* » pourra être activée à la demande de l'EPCI. Ces ateliers pourront être réalisés au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations utiles aux porteurs de projet pendant l'espace d'une matinée. Cette animation est réalisée toutes les deux semaines au sein de l'antenne Sud d'Étampes.

La CMA assure de l'appui de ses équipes quant aux obligations de qualification professionnelle préalable à la création d'entreprises, en particulier pour les métiers réglementés.

La CMA assure un relais de compétences au bénéfice des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement.

En phase de concrétisation, la CMA a vocation à accompagner les porteurs de projets lors de la création de leur entreprise artisanale dans le cadre d'un suivi spécialisé individuel notamment pour évaluer le marché.

La CMA sensibilise les créateurs d'entreprises artisanales sur les embuches du parcours micro-entreprise.

Dans le cadre d'une prestation de service, la CMA est susceptible d'accompagner les créateurs sur la problématique liée à l'immobilier d'entreprise ou aux prescriptions artisanales.

Enfin, des formations complémentaires « futurs artisans » pourront être accessibles en lien avec les Pôles Emploi locaux.

9) Les engagements de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues.

La CCI s'engage à mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions "Réussir en Banlieue" et "Éveil à l'esprit d'entreprendre".

Informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, de conférences, d'accompagnement individuel et de diffusion d'une plaquette dédiée "je tu ils/elles financent mon entreprise".

Faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8ème convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement.

Sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, ainsi que des missions locales en vue de la mise en œuvre d'un concours dédié, associant des dirigeants d'entreprises.

Mobiliser les moyens du « point apprentissage » pour :

Informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques.

Informer sur les métiers, les centres de formation, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprises.

Assurer la promotion de l'alternance

Sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance en informant les jeunes et les prescripteurs. Dans le cadre des actions du département « emploi-Formation », co-organiser des « jobs datings » sur les thématiques (handicap, apprentissage, industrie).

Promouvoir les dispositifs «emplois » et ses formations auprès des entreprises.

C. EXPORTATION D'UN SAVOIR-FAIRE DANS UN SUD-ESSONNE EN DIFFICULTÉ.

La DARES a dénombré plus de 900 jeunes sans cursus scolaire ni emploi sur le périmètre d'intervention de la Mission Locale Sud-Essonne, soit une augmentation de 26%. Cette augmentation semble s'aggraver dans les communes du sud du territoire communautaire.

1) Des liens à construire aux fins de partage d'expérience entre le collège de Guinette et le collège « Hubert ROBERT » de Méréville

Les indicateurs relatifs aux incivilités et aux résultats au brevet des collèges laissent à penser que ce collège rencontre des difficultés qui ne sont pas éloignées de celles que le collège de Guinette gère avec méthode et réussite. Il est nécessaire de mieux appréhender l'ampleur et la nature des difficultés et, en sus du partage d'expérience, de dégager des pistes d'action.

2) Ouverture d'une nouvelle antenne de la Mission Locale Sud-Essonne sur le territoire de Méréville

Dans le cadre de ce diagnostic en construction sur les communes d'Angerville et de Méréville, une des réponses est d'offrir aux jeunes un outil en capacité de venir en aide à une jeunesse inoccupée et fragilisée. La Mission Locale Sud-Essonne rencontre les maires de ces communes afin de construire un partenariat qui dépasse l'ouverture d'une permanence décentralisée dans leur territoire. En effet, ce qui fonctionne, c'est la proximité mise en œuvre à Étampes par le service médiation. Sans ce lien de confiance et de reconnaissance par la population, ces permanences même élargies à Prév'Sud et au PAEJ risquent de rester déserte. C'est ce trait d'union que les communes doivent instituer.

Une fois ce travail accompli, la coordination entre les différents permanenciers par une personne ressource pour comprendre ce territoire rural, orienter les jeunes vers le bon interlocuteur pourrait être assurée par un emploi de type « contrat d'avenir ».

D. FAVORISER LE LIEN ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PROFESSIONNELS ET LES ENTREPRISES DU BASSIN DE VIE.

1) Penser la formation et mise en réseau à l'échelle du bassin de vie

Le lycée Alexandre DENIS de Montmirault à CERNY (91590) prépare aux CAP ou BAC PRO en mécanique automobile, logistique transport ou aéronautique.

La proximité avec Étampes et de grandes entreprises susceptibles d'employer les jeunes, la SNECMA, Renault Lardy, Faurécia, ID Logistics ou SAFRAN groupe dédié aux matériaux composites basé à ITTEVILLE.

Des liens sont à créer entre ces entreprises et les établissements de formation et la jeunesse du bassin de vie.

2) Ouverture d'un troisième cycle à Étampes

Des entreprises leader dans leur domaine sont implantées sur le territoire. Certaines possèdent à l'image de Faurecia de leur propre pôle de recherche et développement.

Il convient donc de conforter cet atout pour conserver ces sociétés vectrices d'emploi et de formation, de créer des passerelles avec le monde éducatif et de la recherche en créant un troisième cycle à Étampes.

Les formations ainsi dispensés permettront, non seulement de répondre aux besoins des entreprises mais également aux jeunes étampois de poursuivre leurs études dans la région et d'intégrer des filières d'excellence pour enfin accéder directement à l'emploi.

Encourager le dynamisme commercial vecteur de développement économique.

3) Le cœur de ville et le marché aux comestibles

Pour renforcer l'attractivité de son Centre ville, la Ville a déjà mis en place plusieurs actions qui sont à conforter, tel que la mise en œuvre d'un observatoire pour l'économie et l'emploi qui réunit les partenaires et acteurs locaux.

Dans ce même objectif de redynamisation du cœur de ville, un observatoire du commerce de proximité a été mis en place.

Il a pour objet de recenser les besoins des commerçants et des habitants et définir en conséquence les actions à décliner.

Une première opération consiste à opérer un retour en régie des marchés aux comestibles (Centre ville et Saint-Gilles) pour un service de qualité aux habitants qui apprécient particulièrement ce type de commerce.

4) L'atout tourisme d'un pays d'art et d'histoire

Étampes est la ville de l'Essonne qui dispose d'un patrimoine bâti et naturel le plus riche et le plus attractif du département. La récente labellisation du territoire étampois confirme cela et retend au pays étampois.

L'exploitation de cette richesse identitaire peut avoir des prolongements éducatifs, et économiques par sa mise en valeur.

Un « schéma touristique et culturel du territoire » est en préparation par le service

culturel pour développer des actions de promotion.

L'objectif est de répercuter dans les quartiers prioritaires toutes les actions de communication du Pays d'Art et d'Histoire, de sorte d'intégrer cette dimension patrimoniale aux actions qui le permettent et ainsi dépasser le sentiment grégaire d'appartenance à un quartier ou une communauté.

E. LES ZONES D'ACTIVITÉS, MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT

1) Les Hauts Vallons

Ce sont 437 pavillons dont 45 maisons de ville liées à l'opération ANRU permettant le relogement hors site des familles issues du quartier Emmaüs Saint Michel, une zone commerciale attractive et des équipements publics dont le nouveau lycée qui a ouvert ses portes en septembre 2014.

Ce nouveau quartier, contigu à la zone urbaine sensible de Guinette, a rapidement formé une entité qui s'est difficilement intégré au quartier existant. Rapidement diagnostiqué, la Ville a mis en œuvre une stratégie pour réussir l'appropriation et la création d'une identité de quartier unique entre Guinette et les Hauts-Vallons. Dans ce sens, l'ANRU II sera, à n'en pas douter, la création physique de cette entité sociale unique.

La carte scolaire, l'implantation d'équipements publics, le cheminement urbanistique (mail piétons), et les actions suscitant le lien social concourent à atteindre cet objectif de lien social. Le centre social Jean Carmet est l'outil fédérateur de cette politique. Les associations, les habitants réunis dans un conseil de maison ont pris l'habitude de se rencontrer notamment en raison de deux actions majeures du quartier sollicitant leur avis et leur engagement bénévole (la fête de Guinette et la programmation culturelle conduite par le pôle de développement culturel).

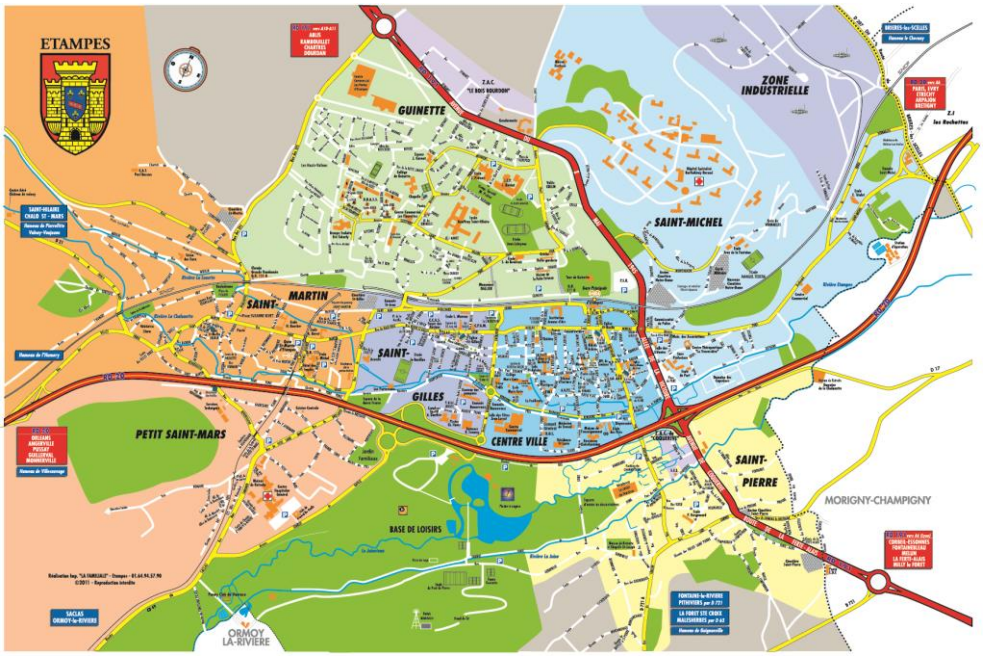

2) ZAC du Bois Bourdon

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), élément constitutif majeur du PLU prévoyait 4 orientations générales :

- Mettre en valeur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie,
- Renforcer la cohésion sociale en confortant le rôle du Plateau de Guinette en tant que pôle urbain (lycée, zone d'activités économiques et commerciales, logements) pour renforcer le poids économique et démographique du quartier,

- Permettre une croissance maîtrisée de la population,
- Développer les activités économiques, le commerce et les emplois par l'extension des zones d'activités au nord de la ZAC du Bois Bourdon, l'implantation d'un parc d'activités commerciales au sud de la RN 191 et la poursuite du développement du parc Sud-Essor.

Le PLU a ainsi été modifié le 4 décembre 2012, poursuivant les objectifs d'extension des zones d'activités et renforçant le Plateau de Guinette comme véritable centralité.

La ZAC du Bois Bourdon va se voir doter d'un nouvel ensemble commercial d'une dizaine d'enseignes. Ce projet permettra de répondre aux multiples besoins identifiés sur Étampes et à l'échelle intercommunale. Il s'agira d'une opération mixte habitat-activités-équipement, renforçant ainsi la compétitivité du territoire.

Le secteur du Bois bourdon présente l'opportunité de développer une offre de logements en adéquation avec l'essor démographique de ces dernières années et de favoriser les parcours résidentiels, les associations locales, les représentants du monde économique et la profession agricole.

3) Déviation (PPP : conseil communautaire déc. 2013)

Dans le prolongement des engagements de la Ville d'Étampes et des travaux déjà réalisés par le Conseil Départemental pour accéder directement depuis la RN20 au parc d'activités Sudessor, la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne poursuit les procédures préalables à la liaison entre le parc d'activités et la RD191.

Ce nouveau barreau de liaison désenclavera la zone industrielle d'une part et permettra la viabilité de nouveaux terrains participant au développement économique du bassin étampois.

De nouvelles entreprises sont déjà pressenties sur le territoire ainsi desservi : artisans, PME ou industriels créant ainsi de nouveaux emplois.

Ce projet ambitieux pour le Sud-Essonne contribuera également à développer via un accès direct au développement des zones d'activités économiques du Plateau de Guinette et de la future zone du Bois Bourdon actuellement en cours de réalisation.

De plus, ce projet de voirie représentant des travaux conséquents sera également un levier pour l'insertion, des clauses spécifiques étant nécessairement prévus dans le futur marché de travaux.

Des liens avec les entreprises choisies et les partenaires locaux de l'emploi sont à développer dans le cadre des comités locaux d'insertion et de l'observatoire économique.

F. LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PARTENAIRE DU TERRITOIRE DE PAR SES COMPÉTENCES ET AU REGARD DES DÉLIBÉRATIONS IDOINES.

- action sociale,
- protection maternelle et infantile,
- prévention santé,
- insertion sociale et professionnelle,
- prévention spécialisée,

- collèges,
- fonds de solidarité pour le logement.

Les maisons départementales des solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil départemental a adopté le Plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville sur la période 2013-2017.

De plus, la part FSE "emploi-inclusion sociale" des fonds européens délégués au Conseil départemental doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

En sus, les engagements attendus du Département de l'Essonne sont :

- Sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs des demandes de subvention.
- Faciliter l'accès de l'Agglomération et des communes aux fonds européens.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

L'engagement du Conseil départemental est fonction des délibérations en vigueur

G. LA RÉGION ILE DE FRANCE PARTENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.
- et sur les axes transversaux des contrats de ville : jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en

faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

H. L'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté de communes de l'Etampois sud-Essonne.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1) <u>En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :</u>

   - l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
   - le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
   - les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

2) <u>En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :</u>

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de

faisabilité, études gestion des ressources…) ;

- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3) En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.